

Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH — Habitat)

RAPPORT NATIONAL DU BURKINA FASO

PAYS : BURKINA FASO

COMITE NATIONAL DE SUIVI D'HABITAT II

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE LA TOPOGRAPHIE

01 BP 18 OUAGADOUGOU 01

Email : dgut_direction@cenatrin.bf

Tél : 34 - 29 - 92

Fax : 34 - 05 - 29

SEPTEMBRE 2000

RAPPORT NATIONAL DU BURKINA FASO

RÉSUMÉ DU RAPPORT NATIONAL DU BURKINA FASO.....

INTRODUCTION GENERALE.....

CHAPITRE I : LOGEMENT.....

<i>I — 1 : PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1996, LE CONTEXTE DOMINANT, LES NOUVELLES TENDANCES, LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT.....</i>	
<i>1.1.1. La stratégie du logement.....</i>	
<i>1.1.2. La politique de promotion et de vulgarisation des matériaux locaux de construction.....</i>	
<i>1.1.3. Les Etablissements Publics Communaux de Développement (EPCD).....</i>	
<i>1.1.4. Le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU).....</i>	
<i>1.1.5. La promotion de l'habitat social.....</i>	
<i>1.1.6. La simplification de la réglementation foncière.....</i>	
<i>1.1.7. La réforme dans les domaines de l'immobilier et du foncier.....</i>	
<i>1.1.8. Le programme des indicateurs urbains et des indicateurs du logement.....</i>	
<i>1.1.9. La création d'un Comité National de Suivi des recommandations d'Habitat II.....</i>	
<i>I.2 — MODIFICATIONS POLITIQUES ET LÉGISLATIVES INTERVENUES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT DEPUIS HABITAT II.....</i>	
<i>1.2.1. La réorganisation du secteur du logement.....</i>	
<i>1.2.2. L'adoption des textes réglementaires dans le domaine de la décentralisation.....</i>	
<i>1.2.3. L'appui du Gouvernement du Burkina Faso à l'auto-construction.....</i>	
<i>1.2.4. La dynamisation de la politique immobilière et foncière.....</i>	
<i>1.2.5. La réforme globale de l'administration.....</i>	
<i>I.3 — FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES ET OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT.....</i>	
<i>I.4 — PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES SUR LA DURABILITÉ ET L'IMPACT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT.....</i>	
<i>I.5 — RECOMMANDATION POUR LES ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT.....</i>	

CHAPITRE II : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ELIMINATION DE LA PAUVRETE.....

<i>II.1. PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1996, LE CONTEXTE DOMINANT, LES NOUVELLES TENDANCES, LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS.....</i>	
<i>II.1.1. Promotion de la Famille.....</i>	
<i>II.1.2. Protection et promotion de l'enfance.....</i>	
<i>II.1.3. Insertion Sociale.....</i>	
<i>II.1.4. Promotion de l'élan de solidarité.....</i>	
<i>II.1.5. Secours d'urgence et réhabilitation.....</i>	
<i>II.1.6. Education des filles.....</i>	
<i>II.1.7. Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.....</i>	
<i>II.1.8. La promotion de la femme.....</i>	
<i>II.2 — LES MODIFICATIONS POLITIQUES ET LÉGISLATIVES INTERVENUES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ DEPUIS HABITAT II.....</i>	
<i>II.3 — LES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES ET LES OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ.....</i>	
<i>II.4 — LES PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES SUR LA DURABILITÉ ET L'IMPACT RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ.....</i>	
<i>II.5 — LES RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIONS PRIORITAIRES RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ.....</i>	

CHAPITRE III : GESTION ENVIRONNEMENTALE.....

<i>III.1 — LES PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1996, LE CONTEXTE DOMINANT, LES NOUVELLES TENDANCES, LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE.....</i>	
<i>III.1.1. La pollution urbaine.....</i>	
<i>III.1.2. Déchets solides.....</i>	
<i>III.1.3. Aménagements paysagers.....</i>	
<i>III.1.4. Approvisionnement en énergie domestique.....</i>	
<i>III.2 — LES MODIFICATIONS POLITIQUES ET LÉGISLATIVES DEPUIS HABITAT II DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE.....</i>	
<i>III.3 — RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ENTREPRISES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DU.....</i>	

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES.....

III. 4 — LES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES ET LES OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE.....

III.4. PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES SUR LA DURABILITÉ ET L'IMPACT DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE.....

III. 5 — LES RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE.....

CHAPITRE IV : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....

IV.1 — PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1996, LE CONTEXTE DOMINANT, LES NOUVELLES TENDANCES, LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....

IV. 2 — LES MODIFICATIONS POLITIQUES ET LÉGISLATIVES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DEPUIS HABITAT II.....

V. 3 — LES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES ET LES OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....

IV.4 — LES PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES SUR LA DURABILITÉ ET L'IMPACT DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....

IV. 5 — LES RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....

CHAPITRE V : GOUVERNANCE.....

V — 1 : PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1996, LE CONTEXTE DOMINANT LES NOUVELLES TENDANCES, LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS.....

VI.1.1. De la Gouvernance.....

VI.1.2. De la criminalité.....

V — 2 : LES MODIFICATIONS POLITIQUES ET LÉGISLATIVES INTERVENUES DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE DEPUIS HABITAT II.....

V - 3 : LES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES ET LES OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE.....

V—4 : LES PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES SUR LA DURABILITÉ ET L'IMPACT DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE.....

V— 5 : LES RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE.....

CHAPITRE VI : COOPERATION INTERNATIONALE.....

VI — 1 : PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1996, LE CONTEXTE DOMINANT LES NOUVELLES TENDANCES, LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....

VI — 2 : LES MODIFICATIONS POLITIQUES ET LÉGISLATIVES INTERVENUES DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DEPUIS HABITAT II.....

VI-3 : LES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES ET LES OBSTACLES RENCONTRÉS.....

VI. 4 : LES PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES SUR LA DURABILITÉ ET L'IMPACT DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....

VI. 5 — LES RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....

CONCLUSION GENERALE.....

BIBLIOGRAPHIE.....

INDICATEURS.....

Résumé du rapport National du Burkina Faso

CHAPITRE I : LOGEMENT

I.1 — Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations

Des actions d'améliorations des conditions de vie des populations des centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (en se basant sur la participation, la contribution de l'état, des autorités locales et des populations) ont été engagées dans le cadre du 3^{ème} Projet de Développement Urbain.

Des dispositions ont été prise au niveau de l'Etat pour la promotion de l'habitat social. Pour ce faire, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en Conseil des Ministres l'idée de la création d'une Banque de l'Habitat (décembre 1999). Un comité de pilotage chargé de la mise en oeuvre de cette banque a montré la faisabilité de ce projet après études. La création incessante de cette banque de l'habitat favorisera une plus grande équité d'accès au crédit.

L'article 154 du décret n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso accorde le principe d'accessibilité de la terre à toutes personnes physiques sans distinction de sexe ni de statut matrimonial garantissant ainsi le droit de propriété à la femme.

L'article 155 du même décret garantit aussi le droit de propriété aux enfants. L'âge requis pour demander une parcelle est de 15 ans pour les autochtones résidant dans le ou les villages englobés dans une opération de lotissement. (Jusque là, l'âge requis pour l'obtention d'une parcelle était celui de la majorité (18 ans)).

Des mesures ont aussi été prises pour régler la situation des populations à bas revenus. Ainsi, l'article 3 de la loi n° 210/96/ADP du 10 juillet 1996 stipule que _ sont exonérées de la taxe de jouissance les personnes physiques dont l'indigence aura été certifiée par l'autorité administrative compétente ".

I.2 — Modifications politiques et législatives intervenues depuis Habitat II

Au cours de l'année 1997-1998, une mesure gouvernementale a été prise portant suppression des pénalités de retard de paiement de la taxe de jouissance (sur les parcelles d'habitation) afin de rendre la terre accessible aux populations pauvres. Cette mesure a été reconduite en 1999.

La dynamisation de la politique immobilière et foncière a été effective par la création de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) cf. décret n°97-426/PRES/MIHU/MEF du 13 octobre 1997.

L'adoption en 1998 des textes portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso entraîne une reconnaissance pour les communes d'un droit d'établissement et d'exécution des plans de lotissement après approbation de l'autorité de tutelle (cf. art. 73 de la loi n° 041/98/AN du 06 août 1998 portant organisation de l'Administration du Territoire au Burkina Faso).

I.3 — Faiblesses institutionnelles et obstacles rencontrés

L'apparition et l'implication de nouveaux acteurs depuis la mise en oeuvre de la décentralisation au Burkina Faso ont conduit à l'élaboration d'un projet de manuel de procédure de lotissement et d'élaboration du SDAU. Ce projet initié depuis 1998 n'a toujours pas été adopté. La procédure légale utilisée reste celle de 1983 malgré la décentralisation intervenue au Burkina Faso depuis 1993.

Le coût de la taxe de jouissance applicable aux terres urbaines réservées à l'habitation prévu par les textes en vigueur n'est pas à la portée de tout le monde. Elle est de 500 F le m² en zone urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et 300 F, 250 F et 200 F pour les autres provinces.

La procédure d'établissement du Permis Urbain d'Habiter (PUH) reste longue et coûteuse pour les couches défavorisées.

1.4 — Principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact

Le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU) a testé avec succès des modalités de coopération entre les populations, les communes, l'Etat burkinabè et de partenaires financiers extérieurs que sont : l'IDA, la Banque Mondiale, le PNUD, le GREA/OA, l'UNICEF, la Coopération Française.

Les populations ont identifié elles-mêmes les éléments manquants à l'amélioration de leurs logements (Projets d'adduction d'eau potable, d'éclairage public, d'aménagement de voirie et de caniveaux...). Ces populations se sont investies à la réalisation des équipements constitutifs du logement et seules se sont ainsi appropriés. Au stade actuel du PACVU, les populations ont bouclé leurs parts de contributions pour un certain nombre de projets à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. A Ouagadougou, sur 172 projets retenus, les populations ont bouclé leur part de contribution pour 52 projets ; à Bobo-Dioulasso, sur 115 projets retenus, 34 ont été aussi financés.

Le 9 février 1999, la ville de Ouagadougou a eu une journée de consultation de ville ". Cette journée a eu pour objectif d'asseoir les fondements d'un développement harmonieux équitable et durable en réunissant autour d'une table toutes les sensibilités et couches sociales de la ville ainsi que l'ensemble des partenaires autour des questions qui les préoccupent dans le cadre du développement urbain. Cette journée a permis à la population de s'exprimer, de dire ce qu'elle pense, de hiérarchiser les priorités et de proposer des pistes de solutions.

1.5 — Recommandation pour les actions prioritaires futures

La création effective de l'observatoire national des villes du Burkina Faso et des observatoires communaux permettra de disposer de données fiables sur les communes urbaines du Burkina Faso.

Le transfert des responsabilités en matière d'aménagement foncier aux autorités locales devra se traduire effectivement dans les actes.

La mise en place effective du programme communal de réduction de la pauvreté contribuera à n'en point douter à l'assainissement du cadre de vie des habitants des communes les plus pauvres du Burkina Faso.

L'élaboration effective d'un schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso permettra d'assurer un développement harmonieux de l'espace national.

Une étude est recommandée à la fin du Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU) pour cerner dans son ensemble l'impact réel des résultats qui ont été obtenus tout au long de son exécution.

CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ELIMINATION DE LA PAUVRETE

II.1 — Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations

Depuis 1996, le Burkina Faso fait partie des 10 pays africains qui se sont engagés lors de la réunion d'Oslo pour une expérience pilote dans la mise en oeuvre de l'initiative 20/20. Cette initiative est un cadre de mobilisation des ressources financières et un mécanisme de suivi des efforts en matière de lutte contre la pauvreté. Elle scelle l'engagement mutuel entre les pays développés et les pays en développement de consacrer aux services sociaux de base au moins 20% de l'aide public au développement et 20% des dépenses publiques sur ressources propres. (Cf. Sommet Mondial sur le Développement Social tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995).

En septembre 1998 un atelier national sur l'initiative 20/20 et une table ronde sur les secteurs sociaux ont été organisés à Ouagadougou ; cela a permis au Gouvernement et à ses principaux partenaires au développement de réfléchir sur les modalités de mobilisation de ressources additionnelles en faveur des secteurs sociaux de base et de dégager une stratégie de suivi évaluation.

L'adoption de l'approche participative par les autorités étatiques et locales a permis aux populations de prendre elles-mêmes en charge leur destin, de renforcer l'auto responsabilisation, de stimuler leur esprit d'initiative et de prendre en compte leurs perceptions et aspirations, notamment celles des plus pauvres.

Dans le domaine de la promotion familiale, des activités d'éducation et de sensibilisation ont été réalisées. Le code des personnes et de la famille protège les droits de la femme.

Dans le domaine de la protection et promotion de l'enfance, on note le renforcement du suivi du plan d'action national de l'enfance. Des données ont été collectées sur les enfants et les femmes en situation particulièrement difficiles en vue d'élaborer un plan d'intervention stratifié en leur faveur.

Dans le domaine du perfectionnement en travail social, les capacités opérationnelles du centre de formation et de perfectionnement ont été améliorées.

Dans le domaine de l'éducation, les objectifs visés par le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) 2000-2009 sont assez révélateurs de la volonté des autorités de gagner le combat contre l'analphabétisme.

II.2 — Les modifications politiques et législatives intervenues depuis Habitat II

Au Burkina Faso le renforcement du système de Gouvernance caractérisé par la participation, la transparence, l'imputabilité et la primauté du droit a été adopté, le renforcement des capacités en matière de bonne gouvernance étant un levier stratégique dans la lutte contre la pauvreté.

Le souci d'une bonne gestion administrative comme levier du développement durable au Burkina Faso a conduit à l'adoption en avril et mai 1998 des lois portant :

- modalités d'intervention et répartition des compétences entre l'état et les autres acteurs du développement ;
- normes de création, d'organisation et de gestion des structures publiques ;
- régimes juridiques applicables aux emplois et agents de la fonction publique.

L'élaboration et l'adoption d'un plan décennal de développement de l'éducation (1998-2007) ont permis d'accroître l'enseignement de base formelle et non formelle, d'adopter une approche participative et intégrée, de diversifier les actions en faveur de l'éducation de base en encourageant l'enseignement privé, laïc, communautaires, etc.

Dans le domaine de la santé, on peut citer la définition de la politique pharmaceutique dans le cadre de l'initiative de Bamako par le document cadre de politique pharmaceutique nationale adoptée depuis 1996 qui a permis aux populations pauvres d'avoir accès aux médicaments à coût réduit grâce à l'action de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG).

Dans le domaine de l'emploi, la lutte contre le chômage, notamment des jeunes diplômés constitue l'une des priorités du Gouvernement du Burkina Faso, en témoignent les différents fonds spécifiques mis en place pour appuyer la politique de l'emploi (le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), etc.).

II. 3 — Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés

malgré l'adoption des lois citées en II.2, un certain nombre de problèmes subsistent au niveau des nouvelles attributions des différents départements ministériels, les missions essentielles et secondaires de l'état ainsi que la réorganisation des structures administratives depuis le niveau central jusqu'à l'échelon déconcentré.

L'adoption des textes d'orientation en matière de décentralisation n'est pas suivie d'une mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en oeuvre (ressources financières).

L'insuffisance d'appui institutionnel n'a pas permis de transformer les organisations de la société civile en véritable groupe de pression à même de peser sur les processus décisionnels en faveur notamment des populations les plus défavorisées.

Du fait de la pandémie du Sida, l'objectif d'accroître l'espérance de vie de 10 ans contenu dans la lettre d'intention de politique et développement humain durable couvrant la période 1995-2005 rencontre des difficultés. En effet, les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 indiquant une très faible hausse de l'espérance de vie. Elle passe de 52,2 ans en 1991 à 53,8 ans en 1996.

Dans le domaine de l'éducation, le Burkina Faso étant l'un des pays les plus pauvres du monde, cette pauvreté s'accroît si l'école reste fermée à un grand nombre d'enfants.

Le taux brut de scolarisation en 1999 était de 47,1% pour les garçons, 33,6% pour les filles et 40,5% pour l'ensemble du Burkina Faso.

Avec un taux de scolarisation de 31% en 1990 et de 40,5% en 2000, cela représente une progression annuelle d'environ 01%. A ce rythme et tenant compte du taux de croissance démographique qui est estimé à 3% par an, l'objectif d'éducation pour tous en 2015 ne sera sûrement pas atteint au Burkina Faso si des mesures urgentes et efficaces ne sont pas prises. Surtout si les disparités constatées entre Filles et Garçons et entre provinces continuent de s'accroître.

Dans le domaine de l'emploi, les différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais restent limités dans leurs capacités de répondre aux besoins de leur public cible.

II. 4 — Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact

La détermination des pouvoirs publics burkinabés dans le développement social et la lutte contre la pauvreté se traduit par son engagement à travers les projets et programmes. Entrent dans ce cadre, l'examen et l'adoption de la Politique Nationale de Population 1991-1999 (PNP II) et du plan d'Action en matière de Population 2001-2005 (PAP II) dont la version finale a été l'oeuvre de l'ensemble des partenaires (Etat, autorités locales, ONG, et organisations communautaires, société civile comprenant des hommes et femmes) lors de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Population tenue à Ouagadougou les 2,3 et 4 mars 2000.

Dans le domaine de la santé, le programme élargi de vaccination a été généralisé au niveau des nourrissons et des enfants en s'appuyant sur les formations sanitaires existantes ; le programme de santé de reproduction a permis la promotion de l'éducation et la mise à disposition des soins en matière de planification familiale, de santé sexuelle, de santé des adolescents, etc.

Dans le domaine de l'éducation, les stratégies développées ont permis l'amélioration du développement organisationnel et des capacités de gestion des autorités gouvernementales et locales ; elles ont aussi conduit au développement de la participation des communautés de base à la gestion des écoles.

Dans le domaine de l'emploi, 800 promoteurs ont été financés et 1 750 emplois ont été créés grâce aux fonds cités en II-2. L'Etat malgré ses moyens limités a contribué à la consolidation de l'emploi public à travers le recrutement de 3 353 agents par concours directs. Les actions de formation des jeunes aux activités rurales et artisanales ont été poursuivies, à travers notamment le programme d'installation de jeunes filles en milieu rural et les activités du centre d'évaluation et de formation professionnelle de l'ONPE.

La bonne gouvernance comprenant la participation, la transparence, l'équité et la primauté du droit est un facteur déterminant dans la mise en oeuvre et de la réussite des politiques de promotion de l'emploi.

Pour la période 1998-2000, l'objectif de croissance économique fixé à 6% par an dans le cadre de la relance de la croissance par le développement des activités exportatrices basé sur la valorisation des produits locaux a été atteint. L'économie du Burkina Faso a enregistré en 1999 un taux de croissance de 5,8 %.

Dans le domaine de la promotion de la famille, les capacités opérationnelles des 45 provinces en matière d'éducation à la vie familiale (EVF) se sont renforcées, grâce à l'acquisition d'un certain nombre de matériel et à la formation des agents Santé de la Reproduction/EVF. Les groupements féminins bénéficient de l'encadrement des structures déconcentrées. En matière de droits des personnes et de la famille, plus de 5. 111 causeries ont touché plus de 40 .950 personnes.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, 3 487 enfants ont bénéficié de fournitures scolaires et 496 autres ont été parrainés.

Le système d'encadrement des enfants d'âge préscolaire s'est vu renforcé par la formation de 55 membres des comités de gestion, le suivi des activités sur le terrain et la construction de 10 garderies (Bissongo) entièrement gérées par les populations.

Dans le domaine des secours d'urgence et de réhabilitation plus de 20 000 personnes victimes d'inondations et de sinistrés de tous ordres ont bénéficié d'une assistance alimentaire, sanitaire, en matériel de survie et autres.

Dans le domaine du perfectionnement en travail social, 15 sessions de formation ont été organisées au profit de 335 travailleurs sociaux.

II. 5 — Les recommandations pour les actions prioritaires

Donner aux pauvres et aux groupes vulnérables les moyens de s'organiser et de participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale, notamment à la planification et à la mise en oeuvre des politiques qui les touchent directement (ex. : encourager dans les processus de décentralisation en cours, la participation des collectivités locales et des groupes communautaires à la définition des politiques stratégiques de développement à la base).

Encourager le développement des associations et leur accorder un appui institutionnel afin de créer une synergie entre leurs actions respectives en vue de lutter contre la pauvreté.

Impliquer des travailleurs sociaux dans la conception des politiques et programmes à l'endroit des couches sociales notamment les plus vulnérables.

Développer des stratégies d'insertion sociale orientée vers l'auto promotion des groupes marginalisés avec la participation de la communauté. Ses stratégies doivent varier en fonction des groupes cibles et du degré de marginalisation. Elles peuvent être l'information et la sensibilisation ; la mobilisation sociale ; l'encadrement en milieu fermé ou institutionnel ; l'action éducative en milieu ouvert ; les placements familiaux et ou en apprentissage ; l'organisation des cadres d'échanges promotionnels.

Coordonner les programmes de lutte contre la pauvreté et mener des actions intégrées pour plus d'efficacité. (ex : si on attribue une parcelle à un ménage pauvre afin de résoudre son problème de logement alors qu'il connaît des problèmes de santé, d'alimentation ou de scolarisation des enfants, ce ménage se verra dans l'obligation de vendre cette parcelle aménagée pour la satisfaction des autres besoins incompressibles. D'où, la nécessité des actions intégrées).

CHAPITRE III : GESTION ENVIRONNEMENTALE

III.1 — Les progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations.

Les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages restent les puits (50,6%), les forages (25,8%), les fontaines publiques (9,3%) et les cours d'eau (9,4%). En milieu urbain, les fontaines et forages publics (54,5%) et le robinet (20,4%) prédominent.

En milieu rural 9,8% des ménages continuent d'utiliser l'eau des marigots et des marres (souvent impropres et la consommation humaine).

Le Burkina Faso est confronté à plusieurs types de pollutions dont les principales sont celle due aux moyens de transports motorisés, à la combustion des bois de chauffe et des ordures ménagères, aux industries, poussière, brume sèche, les feux de brousse,

Les sécheresses, les inondations et les épidémies constituent les principales catastrophes qui surviennent au Burkina Faso.

Le transport en commun reste encore assez marginal au Burkina Faso. Le système de déplacement urbains reste dominé par la marche à pied et les 2 roues (vélos et motocyclettes). On note tout de même une évolution des voitures (bien que d'occasion) surtout dans les 2 principales villes du pays qui sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Le Plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées de la ville de Ouagadougou (PSAO) et le Plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées de la ville de Bobo-Dioulasso (PSAB) ont été élaborés en vue d'apporter une solution d'ensemble aux problèmes d'assainissement. La phase Pilote du PSAB a démarré au dernier trimestre 1999.

III. 2 — Les modifications politiques et législatives depuis Habitat II

Dans le domaine de la gestion de l'offre et la demande en eau, des modifications ont été apportées pour plus d'efficacité. Ainsi, des réformes ont été entreprises dans le domaine de la définition et la mise en place d'un nouveau système d'exploitation et de maintenance des équipements hydrauliques en milieu rural et semi- urbain associant des opérateurs privés et les consommateurs.

La politique et stratégie en matière de l'eau adopté en conseil des ministres le 1^{er} juillet 1998 par décret n°98/365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998, le démarrage en février 2000 du programme de gestion intégré des ressources en eau sous financement DANIDA et le programme d'appui à la Direction Générale de l'Hydraulique dans ses missions participent aussi à n'en point douter à la mise en oeuvre du programme pour l'habitat.

La loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso énonce en sa section 6 les mesures de lutte contre les pollutions.

Pour faciliter la mise en oeuvre du programme de la prévention des catastrophes, le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgences et de Réhabilitation (PNOCSUR) a été adopté en Conseil des Ministres le 9 Février 2000. Ce plan permettra une meilleure gestion des activités du Comité National de Secours d'Urgence (CONASUR) créé par décret n°93/069/PRES/SAS-F du 5 Mars 1993.

Une phase pilote du plan stratégique d'assainissement des eaux usées de la ville de Bobo-Dioulasso a été mise en place depuis le dernier trimestre de l'année 1999 dans le cadre de la mise en oeuvre d'action 21 au niveau local.

III. 3 — Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés

Au niveau de l'hydraulique villageoise, signalons les fréquentes pannes dues à la vétusté du matériel et au manque de pièces de rechange. Les objectifs du Ministère de l'Environnement et de l'Eau qui sont de 65 litres/hab./jour pour les 2 principales villes, 50 litres/hab./jour pour les autres centres urbains et 25 à 30 litres/hab./jour en milieu rural sont loin d'être atteints eu égard à certain nombre de facteurs :

- rareté du produit (non maîtrise des eaux de surfaces),

- cherté de l'eau due entre autres au monopole de production et de distribution accordée à l'Office National de l'Eau et d'Assainissement. Depuis janvier 2000 il y a eu une augmentation du prix de l'eau par cet office.

Au niveau du transport, on constate une trop forte prolifération des engins motorisés en milieu urbain (au niveau de Ouagadougou, une étude sur la mobilité avait dénombré en son temps 150 deux roues motorisées pour 100 ménages). Ceux-ci participent à la pollution de la ville ; pendant ce temps, les textes sur les normes environnementales élaborés par le Ministre en charge de ce volet attendent toujours d'être adoptés en Conseil des Ministres.

En ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles, l'insuffisance de concertation et de coordination dans les programmes d'actions de prévention de ces catastrophes, l'insuffisance de personnel qualifié dans ce domaine ainsi que celle des moyens logistiques et financiers.

III.4 — Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact

Des séminaires, des ateliers, des conférences et autres rencontres sont souvent organisés avec d'autres structures et organismes pour échanger les expériences en vue d'une gestion durable de l'eau (ex : conférence régionale des ministres sur la gestion intégrée de l'eau tenue à Ouagadougou du 1^{er} au 2 mars 2000, le Forum mondial de l'eau tenu en mars 2000).

Dans le domaine de la réduction de la pollution urbaine, le plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO) a réalisé au bénéfice des populations 12 342 ouvrages d'assainissement autonome et 130 ouvrages scolaires. Les acteurs locaux y ont été impliqués. Nous pouvons citer entre autres les artisans (206 dont 149 maçons et 57 prés fabricants), des entreprises privées (5) et une ONG qui emploie 35 agents. Les déchets solides sont évacués à 45 % en 1999 vers les décharges sauvages. On note ici une évolution positive d'évacuation de 15% entre 1990 et 1999.

Pour une durabilité des actions de lutte contre la pollution atmosphérique, la coordination des changements climatiques a mis à la disposition du point focal des changements climatiques un matériel informatique performant doté d'un modem facilitant la coordination, la communication internationale et les échanges.

III. 5 — Les recommandations pour les actions prioritaires futures

L'élaboration d'un plan de maintenance et de renouvellement du matériel de pompage d'eau, de même que le code de l'eau constituent des priorités du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Les textes d'application pour la mise en oeuvre du code de l'environnement pour lutter contre les pollutions devront être prises incessamment ; les textes réglementaires permettant le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, devront être élaborés dans les meilleurs délais de même que la relecture du plan d'action environnemental (PANE) pour prendre en compte les nouvelles stratégies, programmes, politiques en matière de gestion de l'environnement.

Un plan intégré Environnement, Santé, et Urbanisme devra être élaboré bientôt pour faire face aux urgences et catastrophes éventuelles.

Afin de promouvoir des systèmes de transports efficaces et écologiquement rationnels, il faut donc développer le système de transport en commun urbain et contrôler plus strictement l'entrée au Burkina Faso des véhicules d'occasions (l'introduction massive de ces véhicules au Burkina Faso transforme entre autres le territoire national en dépôt de déchets solides non biodégradables). La nécessité de la mise en place d'un plan de circulation au niveau des grandes villes pour rendre la circulation fluide s'avère indispensable.

L'élaboration de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées devra se poursuivre pour les villes moyennes afin de devancer les problèmes futurs et trouver des solutions d'ensemble aux problèmes d'assainissement.

CHAPITRE IV : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

IV.1 — Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations

L'évolution économique récente du Burkina est marquée par la poursuite de la croissance, la consolidation des programmes de réformes et la marche assurée vers l'intégration.

Le PIB s'est accru de 5% en moyenne entre 1995 — 1998 grâce à l'amélioration de la production agricole. L'inflation est passée à moins de 3% en 1998 contre 29% à la fin de 1994. L'effort de croissance a été soutenu par un taux d'investissement de l'ordre de 25% du PIB sur la période, favorisée par une épargne nationale de 16,6% du PIB.

Les exportations ont augmenté de 12% grâce aux performances du coton, de l'or, des fruits et légumes.

En matière de finances publiques, les efforts conjugués pour accroître les recettes et maîtriser les dépenses courantes de l'Etat ont permis de dégager un solde budgétaire primaire établi à 3,6% du PIB en 1998 permettant ainsi de faire face à des dépenses d'investissement sur ressources propres notamment dans secteurs sociaux et de souveraineté.

Le développement du secteur privé est le deuxième objectif du programme d'ajustement structurel après la recherche de l'équilibre des agrégats macro-économiques. Pour promouvoir l'initiative privée l'Etat se désengage progressivement des secteurs productifs et concurrentiels. Ainsi, vingt et deux (22) entreprises sur quarante quatre (44) ont été privatisées. Pour favoriser l'émergence et le développement des entreprises privées, certaines structures ont été mises en place.

Pour le renforcement des micro entreprises, divers fonds ont été créés ; il s'agit du FAPE (Fonds d'appui à la Promotion de l'emploi), du FAARF, du FASI, du PAPME, de la CAPEO, du BAME et du PAMER en cours.

D'une manière générale, la population burkinabè est extrêmement pauvre. En effet, 10% de la population disposent de 50% de la masse des revenus. Sur la base de la nouvelle ligne de pauvreté estimée à 72690 FCFA en 1998 contre 41099FCFA en 1994, la population des pauvres enregistre une légère hausse de 45,3% contre 44,5%. Si en milieu rural ce phénomène accuse un léger recul, en zone urbaine par contre, il prend de plus en plus de l'ampleur. Mais la pauvreté demeure encore à dominance rurale. La préoccupation majeure du Gouvernement du Burkina Faso demeure la réduction de la pauvreté par une croissance économique plus forte.

IV. 2 — Les modifications politiques et législatives depuis Habitat II

La Lettre d'Intention de Politiques de Développement Humain Durable (LIPDHD) 1995-2005 élaborée par le Gouvernement du Burkina Faso a pour finalité de contribuer à centrer la stratégie sur le concept de sécurité humaine.

L'élaboration et l'adoption de la Note de Stratégie Nationale (1997-2000) a permis d'avoir un instrument opérationnel de référence pour renforcer d'une part la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources et d'autre part la cohérence des exercices de programmation, d'évaluation et de suivi des interventions des partenaires.

Le Gouvernement du Burkina Faso s'est attelé à affiner sa stratégie d'endettement en y intégrant le suivi des fondamentaux de l'économie dans le cadre de la surveillance des ratios de soutenabilité.

L'institution du budget programme permet une gestion par objectif, une programmation plus rationnelle des efforts à déployer pour leur réalisation par conséquent, une réduction sensible de la pression exercée sur les ressources budgétaires.

En décembre 1999, un symposium international sur la diversification des sources de la croissance s'est tenu au Burkina Faso dans le contexte de la régionalisation et de la mondialisation.

IV. 3 — Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés

En dépit des performances de croissance, l'économie burkinabè reste affaiblie par des contraintes qui relèvent de la pression démographique, des pratiques traditionnelles d'exploitation agricole, de l'enclavement du pays et sa dépendance vis à vis de l'énergie importée, de l'insuffisance des ressources humaines face à l'étendue et à la permanence

des réformes macro-économiques et sectorielles , des coûts élevés de facteurs (transport, énergie, eau, télécommunication) dans le secteur industriel et de l'étroitesse du marché.

Jusqu'à présent, l'intermédiation financière a peu touché les zones les plus pauvres. L'économie des pauvres reste peu liquide à cause de l'inexistence des banques à leur niveau et du peu d'implantation des organismes de micro crédits. Ils ne peuvent donc ni accumuler ni avoir accès au crédit.

IV.4 — Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact

Les performances macro-économiques de ces dernières années n'ont pas été suffisantes pour améliorer de façon significative les conditions de vie de la grande majorité des ménages burkinabè. Avec un revenu par tête estimé à moins de 300 dollars en 1998, évoluant à un taux de 2,68% en moyenne en 1995 et 1997, il faudra encore un quart de siècle pour doubler le revenu par tête.

L'accès des pauvres au capital et aux services financiers permet une amélioration des revenus et par conséquent des conditions de vie. Ainsi, l'intermédiation financière a été un instrument privilégié du développement du micro crédit à destination des pauvres.

Le centre de guichet unique a facilité aux populations les procédures de création des entreprises privées.

Les autorités burkinabè ont mis en place des instruments de financement tels que le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), le Projet d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise (PAPME), la Cellule d'Appui à la Petite Entreprise de Ouagadougou (CAPEO), le Bureau d'Appui en Management d'Entreprise (BAME) de la région de Bobo-Dioulasso, et le Programme d'Appui à la Micro Entreprise Rurale (PAMER) en cours. Ces différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais restent limités dans leurs capacités de répondre aux besoins de leur public cible.

IV.5 — Les recommandations pour les actions prioritaires futures

Dans le but d'atteindre une croissance économique de 7 à 8% entre 2000 et 2002, les actions prioritaires suivantes devront être menées :

Améliorer les emplois et les revenus : promouvoir l'emploi durable et améliorer les capacités de formation et de perfectionnement des travailleurs et des promoteurs, appui à la production agro - sylvo - pastorale.

Gérer durablement le capital productif : PNGT, PNLCD

Améliorer les performances du secteur informel et favoriser l'émergence de micro entreprises par la formation, l'encadrement - conseil, et le financement du secteur informel.

- Appuyer les mécanismes d'épargne et de crédits promoteurs
- Soutenir l'organisation des producteurs au sein des filières

Pour améliorer l'environnement économique, politique et juridique, il serait indispensable de :

- Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat des secteurs de production
- Poursuivre le rétablissement des équilibres macro-économiques et financiers
- Renforcer l'intermédiation financière non bancaire
- Poursuivre l'amélioration du secteur bancaire.

En vue de promouvoir les activités génératrices de revenus et d'auto emplois à l'intention des populations défavorisées, il est préconisé de :

- Identifier et mettre en oeuvre des chantiers d'intérêt communautaire dans les secteurs de l'habitat et de l'assainissement
- Identifier et mettre en oeuvre un programme de soutien à l'investissement privé dans les secteurs agro - alimentaire, du petit élevage et de cultures de contre saison
- Promouvoir des système d'épargne et crédits adaptés aux besoins de financement des groupes vulnérables
- Identifier et mettre en oeuvre un programme prioritaire de construction de pistes rurales
- Mettre en place un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux pour les travailleurs sans qualification et les jeunes diplômés sans emplois.

La création d'un environnement favorable au développement du secteur privé devra comporter les impératifs suivants :

- Rendre opérationnel la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC)
- Poursuivre la simplification des formalités de commerce d'investissement et de création d'entreprises
- Coordonner la production et la diffusion des informations économiques et commerciales
- Aider à mettre en place des systèmes de gestion de la qualité au sein des entreprises et des institutions d'assistance
- Améliorer le dispositif de concertation Etat - secteur privé
- Assurer l'encadrement des prometteurs du secteur privé en vue d'une meilleure professionnalisation du secteur privé
- Créer l'Office pour la Promotion de l'Entreprise Burkinabè.
- Améliorer la politique fiscale.

En vue de renforcer le système judiciaire pour le développement du secteur privé, il serait indispensable de :

- Appliquer les actes uniformes de l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et mettre en concordance les dispositions nationales
- Créer des tribunaux de commerce
- Promouvoir la formation des magistrats et des auxiliaires de justice
- Mettre en oeuvre les recommandations issues du forum de la justice
- Rendre le système judiciaire transparent.

CHAPITRE V : GOUVERNANCE

V — 1 : Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations.

La gestion décentralisée de type participatif a été favorisée par le renforcement des capacités des collectivités à s'auto-gérer. Cela s'est traduit par : - la mise à disposition des communes des ressources humaines compétentes et matériels, - certains textes fondamentaux, - la contribution à la formation du personnel local.

Le nouvel ordonnancement juridique a été adopté depuis Août 1998, il s'agit des textes d'Orientations sur la décentralisation (TOD).

Les progrès réalisés ont consisté aussi en une redéfinition des missions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité dont les axes prioritaires sont le renforcement des budgets des collectivités et la Réorganisation de la tutelle.

Dans le domaine de la participation populaire et de l'engagement civique, l'avènement de la décentralisation a provoqué un regain de civisme fiscal.

Des réalisations en matière de sécurité et de protection civile ont consisté en la formation et la mise en place des unités de police municipale dans plusieurs communes et la construction d'infrastructures à leur profit. Les actions de la Brigade Nationale de Sapeurs Pompiers se sont accrues avec la création des compagnies à vocations régionales dotées d'équipements et de personnels.

Le souci d'assurer un meilleur contrôle de la gestion publique a conduit au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Inspection Générale d'Etat.

V — 2 : les Modifications Politiques et Législatives Intervenues depuis Habitat II

Le processus de décentralisation au Burkina Faso a connu des avancées significatives avec :

- la relecture du code électoral dont les innovations importantes sont entre autres la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante, le mode de scrutin, le découpage électoral, le financement des partis politiques, le statut de l'opposition.
- l'organisation des élections présidentielles (1998) et législatives (1997)
- la création au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité de la Direction Générale des Collectivités Locales
- l'adoption en 1998 des textes d'Orientation sur la Décentralisation. Ces textes proposent des innovations importantes sur les plans juridique, financier et incitatif.
- La création de l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF) qui a fortement contribué à la mise en oeuvre satisfaisante de la décentralisation par les actions de formation et de promotion de la coopération décentralisée.
- L'adoption de la loi n°001/2000/AN du 21 Février 2000 portant institution de délégations spéciales communales dans les communes urbaines du Burkina Faso.
- L'adoption de la loi portant fixation des limites territoriales des communes urbaines.

Au niveau des structures de contrôle, il convient de noter les mutations opérées récemment au niveau de Cour Suprême et qui ont permis la création de la Cour des Comptes chargé entre autres du contrôle de la gestion des finances publiques.

V - 3 : Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés

Les faiblesses institutionnelles se résument à la multiplicité d'acteurs institutionnels et des partenaires au développement, tous artisans de la décentralisation.

Le dilemme est comment coordonner les activités de tous ces acteurs ? La disparité des modes d'intervention pourrait être préjudiciable au processus de décentralisation.

- le niveau des budgets des communes reste faible pour répondre aux besoins des collectivités, ainsi que l'appui financier de l'Etat ;
- l'incompréhension des rapports entre autorités de tutelle et les communes (la notion de tutelle est mal perçue et les missions du Secrétariat Général de Mairie mal comprises).
- L'insuffisance de la formation des agents des services déconcentrés et des représentants de l'Etat ;

- L'exercice de la démocratie locale a connu des difficultés liées au fonctionnement des conseils municipaux et des commissions spécialisées.

En effet, les principaux handicaps ont été l'analphabétisme de la plupart des conseillers, la tenue irrégulière des sessions ordinaires, le non-établissement des bilans d'activités des conseils municipaux et l'insuffisance des débats démocratiques au sein des conseils municipaux.

L'exercice du contrôle au niveau de la Chambre des Comptes a connu des difficultés liées à l'absence de moyens humains et matériels. En outre, les dossiers de l'Inspection Générale d'Etat ne sont pas toujours suivis d'effet.

V—4 : Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact

L'adoption des différents textes sur la décentralisation a permis de mettre l'accent sur certains domaines notamment en matière d'organisation du territoire, de renforcement du développement participatif, de la démocratie locale et du financement des collectivités.

L'institutionnalisation de la " journée de la commune burkinabè " permet des échanges fructueux au niveau national et régional.

Au niveau du MATS, une conférence annuelle des Maires a été instituée pour renforcer le dialogue entre autorités de tutelle et collectivités locales.

Les actions de contrôle menées au sein des administrations publiques aussi bien a priori comme à posteriori ont eu un effet dissuasif sur les comportements répréhensibles de certains agents.

V— 5 : Les recommandations pour les actions prioritaires futures

Elles se résument aux points suivants :

- élaboration de la loi portant modalités de mise en place des organes élus dans les communes rurales ;
- achèvement de la rédaction des textes d'application du TOD et leur diffusion ;
- définition des blocs de compétences à transférer ;
- dotation des collectivités en ressources humaines qualifiées ;
- appui à l'élaboration des programmes locaux de développement.

Dans le domaine de la participation populaire, il s'agira de renforcer les capacités techniques et de gestion par la formation des élus locaux et des agents en service dans les collectivités locales.

Toujours dans ce volet, il est prévu la réorganisation de la coopération décentralisée dans le sens d'établir la pleine et entière responsabilité des communes sur la gestion de cette activité.

Pour renforcer les capacités de gestion des communes, les actions futures seront les suivantes :

- autoriser les collectivités locales à asséoir certains impôts et taxes ;
- mettre en place le fonds de dotation ;
- organiser un fonds national de péréquation entre les communes pour cultiver la solidarité;
- définir les propriétés à transférer aux communes.
- Instaurer un système de contrôle.

Pour assurer une gestion transparente, il s'agira de :

- Prendre des mesures pour donner une suite aux actions de contrôle des structures chargées de cette tâche.
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures de contrôle.
- Prendre des mesures pour favoriser le contrôle des populations.

CHAPITRE VI : COOPERATION INTERNATIONALE

VI — 1 : Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations.

Au plan sous régional

Intégration du Burkina Faso dans l'espace UEMOA regroupant 8 pays dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo est un atout. Les objectifs de cette union sont :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des états membres,
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques,
- créer entre les états membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes,
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales,
- harmoniser les législations des états membres et particulièrement le régime de fiscalité.

Au plan régional

L'appartenance du Burkina Faso à la CEDEAO qui comprend 16 Etats de l'Afrique de l'Ouest est aussi un atout.

Au plan international

Le Burkina Faso a opté pour le mécanisme de table ronde des bailleurs de fonds pour coordonner l'aide extérieure et renforcer la capacité du Gouvernement dans la coordination.

On peut noter que la concertation entre plusieurs partenaires a permis de financer conjointement un projet avec participation communautaire en milieu urbain (PACVCU). Ce sont le PNUD, l'IDA/Banque Mondiale, le GREA/OA, l'UNICEF, le Gouvernement du Burkina Faso, les Communes et les Populations bénéficiaires.

VI — 2 : les Modifications Politiques et Législatives Intervenues depuis Habitat II

Au plan sous régional

Depuis le 1^{er} janvier 2000, entrée en vigueur effective de l'union douanière par l'entrée en vigueur du TEC (Tarif Extérieure Commun) aux 8 pays membres de l'UEMOA ayant opté de relever ensemble dans la solidarité les défis du 3^e millénaire "

- Cf. communiqué final des chefs d'état et gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) réunis le 8 décembre 1999 à Lomé.
- Cf. acte additionnel n°04/99 du 8 décembre 1999 portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.
- Acte additionnel n° 06/99 du 8 décembre 1999 instituant un dispositif de compensation financière au sein de l'UEMOA.
- Acte additionnel n°07/99 du 8 décembre 1999 portant relèvement du prélèvement communautaire de solidarité (PCS).
- Règlement n°02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 portant adoption du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA.

Au plan régional

Les avancées constatées vers l'institution d'un passeport CEDEAO, l'accélération du processus d'instauration d'une monnaie commune entre les pays de cette communauté et la réaffirmation de la volonté de réaliser l'unité africaine, exprimée lors du Sommet de Syrte en Libye en septembre 1999.

Au plan international

L'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 1996 _ Année Internationale de l'éradication de la pauvreté ". Au Burkina Faso, le Gouvernement a marqué clairement son intention de se consacrer à la problématique du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté dans une perspective à long terme couvrant la période

1995-2005. Cet engagement a pris une ampleur internationale car incluant ainsi les bailleurs de fonds du Burkina Faso dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

VI — 3 : Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés

Au plan sous régional

Au niveau de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA), le taux de croissance économique réel s'est établi à 3,3% en 1999 ; ce qui constitue une baisse par rapport à la situation de 1998 qui était de 4,3%.

Les activités de la commission de l'UEMOA restent pour le moment trop liées aux financements extérieurs provenant notamment de l'union européenne.

Le principe de la libre circulation n'est pas encore effectif malgré les textes en vigueur ; en témoignent les nombreuses tracasseries policières dont les populations sont victimes à certaines frontières et dans certains pays membres de l'UEMOA.

Au plan international

Depuis 1997, on observe une baisse importante des appuis de la communauté internationale à l'aide publique au développement du Burkina Faso liés à l'ajustement structurel. A cela, il faut noter que cette aide est inégalement répartie dans les différentes régions du Burkina Faso.

Aussi, certains secteurs primordiaux comme l'Habitat et l'Urbanisme ne sont pas inscrits parmi les priorités de développement de bon nombre de partenaires au développement qui dirigent exclusivement leurs actions vers des secteurs tels que l'éducation, la santé, le développement rural.

VI — 4 : Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact

L'insuffisance de données et/ou d'analyses ne permet pas de déterminer de façon globale l'impact et la durabilité de l'assistance internationale sur le développement du pays. Néanmoins, des effets positifs de la coopération internationale se font sentir surtout dans les domaines sociaux que constituent la santé de base, l'éducation de base, l'eau, l'assainissement, la nutrition et la santé de la reproduction.

Nous pouvons néanmoins souligner que dans le cadre de l'UMOA, le niveau des prix à la consommation s'est inscrit en baisse sensible, à la faveur de l'abondance de l'offre des produits agricoles. Le taux d'inflation est ressorti, en moyenne annuelle, à 0,2% en 1999, contre 3,6% en 1998.

L'accent mis par le PNUD sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales en faveur du développement participe à la durabilité et à l'impact de la coopération internationale.

L'implication des populations, des communautés et des communes dans les projets urbains avec " participation communautaire " permet aux bénéficiaires de se prendre en charge et de gérer elles-mêmes les ouvrages communautaires réalisés.

VI — 5 : Les recommandations pour les actions prioritaires

Au plan sous régional

L'élaboration effective d'un code de transparence dans la gestion des finances publiques des pays de l'UEMOA s'avère indispensable.

Les états membres de l'union doivent adopter des positions communes ou harmonisées dans le cadre de leurs relations avec les partenaires au développement et à l'occasion des négociations commerciales internationales.

L'UEMOA doit développer des stratégies de financement qui lui sont propres.

Tous les pays membres de l'union doivent respecter les dispositions réglementaires prises par l'union.

Au plan régional

La pleine application par tous les Etats membres de la CEDEAO des engagements souscrits doit être une réalité.

Au plan international

Intensifier le dialogue sur l'harmonisation des politiques et la mobilisation des ressources.

RAPPORT NATIONAL DU BURKINA FASO

INTRODUCTION GENERALE

La phase de programmation et de planification des plans d'actions nationaux s'est terminée à Istanbul en faisant place à la mise en oeuvre et à l'action. Ainsi, la 16ème session de la Commission des Etablissements Humains (tenue à Nairobi du 28 avril au 7 mai 1997) a vu l'adoption d'un programme spécial Habitat pour l'Afrique dont la période de mise en oeuvre se situe entre 1997 et l'an 2000.

Le Burkina Faso depuis la 16ème Session de la Commission des Etablissements Humains du Centre des Nations Unies sur les Etablissements Humains (CNUEH) s'est attelé à l'exécution de son programme. Les activités suivantes ont pu être menées ou se mènent dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme pour l'habitat et de son plan national d'action.

Le présent document a pour objectif de faire le point du programme d'action dans les domaines du :

- Logement ;
- Développement social et élimination de la pauvreté ;
- Gestion environnementale ;
- Développement économique ;
- Gouvernance ;
- Coopération internationale.

Chapitre I : LOGEMENT

I — 1 : Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations dans le domaine du logement

I.1.1. La stratégie du logement

Une stratégie du logement a pu être définie à travers le projet BKF/90/006 ou projet des moyennes du Burkina Faso se poursuit à nos jours et porte principalement sur la mise à disposition de terrains aux populations de ces villes et sur l'exploitation des matériaux locaux de construction.

I.1.2. La politique de promotion et de vulgarisation des matériaux locaux de construction

Cette politique se poursuit et s'affirme. Elle est soutenue par diverses institutions de l'Etat telles que :

- la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina Faso (SOCOGIB),
- le Ciment et Matériaux du Burkina (CIMAT),
- le Projet Locomat en particulier.

Le projet Locomat a vu le jour en 1991 dans le cadre du projet BKF 97/013 “ Appui à la mise en œuvre d’une stratégie de promotion et de vulgarisation des matériaux locaux de construction ” soutenu par le PNUD, le CNUEH-Habitat et le Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Les objectifs du projet Locomat sont :

- la diffusion des connaissances en matière de promotion et de vulgarisation des matériaux locaux de construction,
- l'amélioration des connaissances, la formation et l'assistance,
- le renforcement des capacités de production des matériaux locaux de construction, la collecte des données.
- Et l'Association des Ingénieurs et Techniciens du Burkina (AITB) à travers des séminaires de formation et de sensibilisation.

I.1.3. Les Etablissements Publics Communaux de Développement (EPCD)

Les Etablissements Publics Communaux de Développement (EPCD) créés par décret n° 92-134/MFP/MAT du 26/05/1992 poursuivent leurs tâches de mise en œuvre du Programme de Développement des Villes Moyennes à Ouahigouya, Fada N'Gourma et à Koudougou. Rappelons que ce programme a été initié par le Ministère chargé du Plan avec l'appui du Projet BKF/88/010 “ Assistance à la planification économique et à la gestion de la coopération ”. Ce programme se propose de contribuer à la transfiguration de nos villes en de réels pôles de développement urbain.

Il comporte quatre volets d'exécution qui sont :

- volet “ Infrastructures urbaines ” ;
- volet “ Petites et Moyennes Entreprises, Petites et Moyennes Industries ” (PME/PMI) ;
- volet “ Lotissement / Logement ” ;
- volet “ Formation en gestion et planification urbaine ”.

Le volet lotissement / logement consiste en l'octroi de crédits sociaux aux populations à faible revenu, pour leur permettre d'acquérir une parcelle viabilisée ou pour améliorer leurs maisons dans les quartiers anciens à restructurer.

Le volet formation est destiné à l'appui et à l'amélioration technique des fonctions de planification, d'administration communale fiscale financière des villes moyennes.

I.1.4. Le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU)

Mis en place en 1995 le Projet d'Amélioration des Conditions de vie Urbaines (PACVU) ou 3ème Projet de développement urbain est en cours d'exécution. Il a pour objectif global de proposer et de tester les modalités de coopération entre plusieurs acteurs en vue d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Il se base sur la participation communautaire en vue de lutter contre la dégradation de l'environnement et du cadre de vie et de renforcer les capacités du Gouvernement. Ces actions se mènent à travers quatre (4) composantes qui sont :

- “ environnement, eau et assainissement ”
- “ mobilisation des ressources locales ”
- “ gestion urbaine ”
- “ participation communautaire ”.

I.1.5. La promotion de l'habitat social

Au Burkina, des dispositions sont prises pour la mise sur pied des coopératives d'habitat dans le cadre de la promotion de l'habitat social. Ainsi, la mise en place d'un fonds de garantie spécifique aux prêts à l'habitat des caisses populaires d'épargne (dans le cadre du PACVU) a pour objet de contribuer significativement à moyen terme à l'amélioration des conditions d'habitat, de permettre le développement progressif des prêts à l'habitat adaptés aux capacités financières très modestes de la clientèle des caisses populaires.

La commune de Ouagadougou s'est engagée dans la réalisation des logements économiques.

I.1.6. La simplification de la réglementation foncière

Pour répondre aux besoins croissants des populations, il a été recommandé aux gouvernements (surtout ceux des pays pauvres) de simplifier la réglementation foncière, d'abaisser les prix des parcelles et de mettre en place de simples fichiers parcellaires à la place d'un cadastre complet plus long à établir, difficile à mettre à jour avec les moyens locaux pour permettre une meilleure gestion des terrains urbains produits ; lesquels terrains devront comporter les infrastructures de base accessibles aux populations cibles.

La Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie (DGUT) à travers sa Direction de l'Analyse et des Statistiques Urbaines (DASU) s'attelle à cette tâche depuis sa création en 1991.

I.1.7. La réforme dans les domaines de l'immobilier et du foncier

Une mention particulière est désormais faite aux terres urbaines attribuées pour la promotion immobilière et/ou foncière par les derniers textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso. Cf. Loi n°014/96/ADP du 23 Mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso et son décret n°97-054/PRES/PM/MEF du 6 Février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la RAF au Burkina Faso (article 176 du décret).

La mesure gouvernementale prise au cours de l'année 1997-98 portant suppression des pénalités de retard de paiement de la taxe de jouissance durant la même période témoignait de la volonté du Gouvernement du Burkina Faso de rendre la terre accessible aux populations démunies.

I.1.8. Le programme des indicateurs urbains et des indicateurs du logement

L'engagement des dispositifs préalables pour la mise en place d'un observatoire national des villes du Burkina afin de permettre aux gouvernements d'avoir une meilleure idée du secteur de l'urbanisme et de l'habitat dans son ensemble a été pris et cela à travers :

- la constitution d'une base de données fiables à partir des indicateurs de performance relatif au secteur urbain et au secteur du logement est en vigueur au Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme sur la base d'un programme de collecte des données urbaines déjà en cours au sein du Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme à travers la Direction de l'Analyse et des Statistiques Urbaines ;
- le projet de création d'un observatoire des communes initié par le Projet d'Appui à la Décentralisation au Burkina Faso (PACD) et appuyé par la Fédération Canadienne des Municipalités est géré par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Sécurité. Ce projet répond à une préoccupation majeure des principales instances impliquées dans la mise en place de la décentralisation que sont le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS), la Commission Nationale de la Décentralisation (CND) et l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF). L'ensemble des partenaires impliqués sont regroupés au sein d'un Comité d'Orientation et de Suivi qui est présidé par le représentant de la CND.
- la finalisation du plan d'analyse et la sélection des principaux tableaux des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 sont intervenues dans la période du 21 au 24 Juillet 1998. La participation des principaux acteurs à l'atelier de finalisation a permis d'améliorer le projet de plan d'analyse en proposant un document cohérent en vue d'un plaidoyer pour le financement des activités d'analyse auprès des partenaires au développement. Cette participation a aussi permis de sélectionner les principaux tableaux à analyser en prenant en compte les indicateurs urbains et les indicateurs du logement.

I.1.9. La création d'un Comité National de Suivi des recommandations d'Habitat II

Un Comité National de Suivi des recommandations d'Habitat II a été mis en place par Arrêté n°97-97-003/PM/MIHU du 08 avril 1997. Cet arrêté fixe les attributions et les modalités de fonctionnement de ce comité.

I.2 — Modifications politiques et législatives intervenues dans le domaine du logement depuis Habitat II

Plusieurs réformes institutionnelles ont pu être réalisées par le Burkina Faso :

I.2.1. La réorganisation du secteur du logement

Cette réorganisation a consisté à :

- * revoir les politiques du logement au plan national en intégrant la dimension économique de l'habitat.
- * redéfinir les rôles et les responsabilités, les actions des organismes gouvernementaux, des ONG et du privé devant se compléter.

* stimuler les actions au niveau local par un transfert effectif des ressources financières et humaines du niveau central qui permettent aux structures locales d'assumer leur responsabilité (dans le cadre de la décentralisation) en mettant en place des projets qui ont l'adhésion et la participation directe des populations.

* mettre l'accent sur la formation et la qualification du personnel chargé de la mise en oeuvre du programme national de gestion du logement. (Concepteurs, entrepreneurs, artisans, ouvriers).

* engager des actions menant à des réformes réglementaires (révision des lois et règlements) pour encourager la participation de tous les agents du secteur formel comme du secteur informel impliqués dans la construction de logements.

* Mettre en place un processus de la décentralisation dans lequel est engagé le Burkina Faso depuis 1993 se consolide. Le processus de décentralisation vise essentiellement à conférer aux collectivités locales une personnalité morale et une autonomie de gestion en vue de promouvoir le développement à la base. Les collectivités locales sont responsables de la promotion de l'environnement sur leur territoire ; elles ont la charge de mettre un minimum de services afin de résoudre les problèmes immédiats des populations. La conduite de ce processus au Burkina Faso est de la responsabilité principale de deux institutions au niveau de l'Etat :

- la Commission Nationale de la Décentralisation (CND) créée par décret n° 93-359/PRES/PM du 16 Novembre 1993 et placée sous l'autorité du Premier Ministère.
- le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS).

I.2.2. L'adoption des textes réglementaires dans le domaine de la décentralisation

- Un pas important a été fait dans le domaine de la décentralisation par l'adoption de quatre lois portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso ; fixant les modalités d'organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso ; les modalités d'organisation et le fonctionnement des collectivités locales et les modalités de mise en oeuvre de la décentralisation.

Les collectivités locales que sont la Province et la Commune disposent désormais d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat.

Plusieurs compétences leurs sont également dévolues. Nous pouvons citer entre autre celle relative à l'assainissement.

I.2.3. L'appui du Gouvernement du Burkina Faso à l'auto-construction

Cet appui s'est matérialisé par la création d'une structure chargée de la recherche de la promotion de matériaux locaux et de la formation des artisans, projet Locomat.

I.2.4. La dynamisation de la politique immobilière et foncière

La politique nationale en matière de logement a été dynamisée par la création de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) qui a pour objectifs :

- l'acquisition de terrains urbains, leur aménagement et la commercialisation de parcelles viabilisées ;

- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le domaine de l'habitat ;
- et plus généralement toutes entreprises ou opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser le développement.

I.2.5. La réforme globale de l'administration

Une réforme globale de l'administration du Burkina Faso est intervenue en 1998 par l'adoption de trois textes réglementaires.

Ladite réforme vise essentiellement l'accroissement des performances de l'administration en vue de faire d'elle un outil au service d'un développement durable pour tous les Burkinabè.

Elle établit par ailleurs une répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement que sont les collectivités locales, les ONGs, les associations et le secteur privé dans bon nombre de domaines notamment dans ceux de l'assainissement, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat.

1.3 — Faiblesses institutionnelles et obstacles rencontrés dans le domaine du logement

Bien que le Burkina Faso accorde un intérêt certain au programme pour l'habitat et au plan d'action national, certaines difficultés (surtout financières) handicapent sérieusement son exécution. Il s'agit essentiellement :

- des difficultés de mobilisation des ressources locales ;
- de l'insuffisante mobilisation des ressources financières extérieures pour mener les activités ;
- du manque de soutien des activités d'habitat au niveau des institutions nationales et internationales ; exemple
- de la faible coordination entre les partenaires burkinabè et extérieurs dans le domaine de l'habitat ;
- du coût excessif des matériaux de construction ;
- du bas niveau du pouvoir d'achat des populations ;
- de l'absence d'une structure spécialisée dans le financement de l'habitat social ;
- etc.

1.4 — Principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact dans le domaine du logement

On dénote de plus en plus une grande participation des acteurs locaux dans la politique de mise en oeuvre du programme. Ainsi,

- le **3^e Projet de Développement Urbain** dénommé Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaine (PACVU) tente de coordonner les travaux des différentes institutions intervenant dans la gestion du Foncier au Burkina Faso à savoir la Direction Générale des Impôts (DGI), Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie (DGUT) et les Communes pour le renforcement de l'information foncière en vue d'une application des mesures fiscales appropriées.

La composante participation communautaire dudit projet implique la participation intensive de la population urbaine à l'amélioration et surtout à l'entretien de leur environnement sanitaire.

- le **projet Locomat** afin d'assurer la pérennité de ses activités les conduit en collaboration avec un certain nombre d'acteurs que sont :

- les organismes de formation et de recherche ayant des activités reconnues dans le domaine des matériaux locaux et de la promotion de l'artisanat ;
- les organismes de formation dans le secteur du bâtiment souhaitant intégrer les matériaux locaux dans leurs activités ;
- les maîtres d'ouvrages publics, privés ou ONG souhaitant réaliser des bâtiments utilisant des matériaux locaux ;
- les artisans et PME du bâtiment ayant une activité dans la promotion et/ou l'utilisation des matériaux locaux.

- **La SONATUR** pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés fait recours :

- à toutes les communes qui, dans leur politique d'urbanisme désirent mettre à la disposition de leurs concitoyens des parcelles viabilisées à un prix abordable. Les communes sont de ce fait les principales partenaires de la SONATUR comme pourvoyeuses de terrains à viabiliser et comme commanditaires d'opérations concentrées en urbanisme.
- aux promoteurs immobiliers dans le cadre de protocole d'accord, désirant obtenir des parcelles pour construire ;
- aux structures de la chaîne du logement que sont :
 - la Société de Briqueterie du Faso (SBF)
 - la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB),
 - le Centre de Gestion des Cités (CEGECI),
- aux institutions de viabilisation. En effet, dans le cadre de ses activités d'aménagement et de viabilisation, la SONATUR travaille avec les institutions suivantes :
 - la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) qui réalise les travaux d'électrification des zones aménagées,
 - l'Office National de l'Eau et d'Assainissement (ONEA) qui s'occupe du réseau d'adduction d'eau de ces zones,
 - l'Office National des Télécommunications (ONATEL) qui se charge de la desserte téléphonique des sites d'aménagement de la SONATUR,
 - les entreprises de travaux publics qui réalisent les travaux d'assainissement et de voirie.

I. 5 — Recommandation pour les actions prioritaires futures dans le domaine du logement

Un certain nombre d'actions sont prévues dans le cadre de la mise en oeuvre du programme pour l'Habitat. Il s'agit :

De l'engagement des Caisses Populaires dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat

En 1994, une étude sur l'opportunité de création d'une garantie de prêts à l'Habitat des Caisses Populaires du Burkina Faso dans le cadre du 3^e Projet a montré que le marché de l'immobilier d'habitation existe sous deux formes :

- la construction et la vente de maisons individuelles comprenant le terrain. Dans ce domaine, les promoteurs construisent, vendent et collectent l'épargne (exemple des sociétés immobilières du Burkina)
- l'auto-promotion où l'individu conçoit son habitation, achète directement ses matériaux de construction et le réalise par étape en employant des tâcherons.

Aussi, les caisses populaires veulent-elles aujourd'hui aborder le secteur du crédit à l'habitat qui connaît une forte demande. Il s'agit donc pour elles de se doter de compétences complémentaires dans le domaine du prêt à l'habitat.

Ainsi, compte tenu de l'environnement économique et du revenu moyen des populations (travaillant pour la plupart dans le secteur informel), le réseau des Caisses Populaires paraît être le plus à même de proposer un produit correspondant aux attentes des populations dans le domaine de la production et de l'amélioration des logements.

De l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire

Selon la loi n°0014/96/ADP du 23 Mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso, “ l'aménagement du territoire est une politique de planification spatiale qui vise à assurer un développement harmonieux de l'espace national par une meilleure répartition des populations et des activités économiques nationales, des spécificités socio-économiques régionales et leurs interactions et enfin de la protection de l'environnement ”.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire a été alors identifié par le Burkina Faso comme instrument privilégié de la mise en place de sa politique de gestion des établissements humains en regard des nombreux problèmes auxquels le pays est confronté. Plusieurs travaux préparatoires ont été déjà exécutés (notes méthodologiques, méthodologies d'élaboration, inventaire des documents disponibles, armature urbaine, bilan diagnostic, etc.) et d'autres sont en cours (atlas du Burkina, actualisation de la méthodologie, etc.).

En effet, l'élaboration du Schéma National du Territoire constitue une des priorités de l'étude réalisée dans le secteur de la population sous la direction du Conseil National de la Population (CONAPO) ; cette étude est financée par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Malgré tous les efforts consentis par le Burkina Faso ces dernières années dans le domaine de l'Habitat, l'insuffisance de logements adéquats et durables dans des établissements viables demeure un problème réel que les autorités gouvernementales et locales doivent résoudre au mieux par :

- **l'implication des opérateurs économiques dans la production et la promotion de l'immobilier,**
- **l'encouragement des populations à des regroupements et à la création des coopératives d'habitat à l'exemple du Sénégal,**
- **la maîtrise de la production des matériaux locaux de construction,**
- **l'encouragement du Réseau des Caisses Populaires d'Epargne à introduire dans ses activités un volet financement de l'habitat économique,**
- **la création d'une banque de l'habitat.**

Chapitre II : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ELIMINATION DE LA PAUVRETE

II.1. Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations

Depuis 1996, le Burkina Faso fait partie des 10 pays africains qui se sont engagés lors de la réunion d'Oslo pour une expérience pilote dans la mise en oeuvre de l'initiative 20/20. Cette initiative est un cadre de mobilisation des ressources financières et un mécanisme de suivi des efforts en matière de lutte contre la pauvreté. Elle scelle l'engagement mutuel entre les pays développés et les pays en développement de consacrer aux services sociaux de base au moins 20% de l'aide public au développement et 20% des dépenses publiques sur ressources propres. (Cf. Sommet Mondial sur le Développement Social tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995).

En septembre 1998 un atelier national sur l'initiative 20/20 et une table ronde sur les secteurs sociaux ont été organisés à Ouagadougou ; cela a permis au Gouvernement et à ses principaux partenaires au développement de réfléchir sur les modalités de mobilisation de ressources additionnelles en faveur des secteurs sociaux de base et de dégager une stratégie de suivi évaluation.

L'adoption de l'approche participative par les autorités étatiques et locales a permis aux populations de prendre elles-mêmes en charge leur destin, de renforcer l'auto responsabilisation, de stimuler leur esprit d'initiative et de prendre en compte leurs perceptions et aspirations, notamment celles des plus pauvres.

II.1.1. Promotion de la Famille

a) - Education à vie familiale

Les activités d'éducation et de sensibilisation ont été réalisées.

A ce jour plus de 1488 causeries débats ont été organisées dans les formations sanitaires, dans les établissements secondaires, auprès des GVF et associations de jeunes de même que des conférences et ciné débats et des représentations théâtrales prévus. 1214 visites à domiciles et 830 counseling ont été menés et ont porté sur la PF/EVEF/MST/SIDA.

Des causeries éducatives ont été organisées en direction des mères et ont porté sur les maladies du PAV. Il faut noter que toutes ces actions ont contribué à résoudre des cas de conflits conjugaux, à mieux préparer les jeunes, les adolescents et les adultes à gérer leur sexualité pour une meilleure procréation.

Les capacités opérationnelles des 45 provinces en matière d'EVEF se sont renforcées grâce à l'acquisition de matériel audio visuel, de 30 motos Yamaha et à la formation des agents en SR/EVEF.

b) Protection socio-économique de la famille.

Les groupements féminins bénéficient de l'encadrement des structures déconcentrées du département. La journée internationale de la famille a été célébrée les 15 mai au Kadiogo et a permis de sensibiliser la communauté nationale et internationale sur la précarité de la vie familiale et la nécessité d'entreprendre des actions pour la protéger. 572 jeunes filles ont été recrutées et

formées en art ménager, en EVF et en différentes techniques au Sourou au centre Yam la Tuuma et au projet Aides Familiales.

c) Code des Personnes et de la Famille

En matière de droit des personnes et de la Famille, plus de 1511 causeries et 587 counseling ont touché plus de 40950 personnes. Des représentations théâtrales ont été organisées dans les provinces sites du projet. 1623 livres ont été vendus. 5000 guides de la famille en français ont été confectionnés et distribués sur le terrain à toutes les personnes ressources. Les compétences des personnes ressources provinciales (PRP) ont été renforcées grâce aux formations dispensées, à leur équipement en matériels didactique et en moyens de locomotion. Six (6) collaborateurs juridiques sont identifiés et appuient les travailleurs sociaux à la résolution des problèmes sociaux. On note une adhésion des autorités coutumières, une collaboration des Ministères de la justice, de l'administration territoriale et des officiers d'état civils, ce qui a permis la célébration de mariages massifs, et l'établissement d'actes de naissance.

d) Lutte contre la pratique de l'excision

Les activités de sensibilisation sur le phénomène de l'excision, de formation des personnes ressources en IEC/Excision, le suivi et la supervision se sont renforcées au cours de l'année 1999 à un niveau très appréciable au regard de résultats et l'impact constatés sur le terrain. Il en est de même des voyages d'études et d'échanges. A ce titre on peut noter :

- une prise de conscience grandissante de la population sur la résolution de ne plus faire exciser leurs filles et promis d'apporter leur contribution à la lutte. En outre, on souligne la participation accrue des hommes aux campagnes de sensibilisation dans certaines provinces.
- Une disponibilité plus accrue des personnes ressources capables d'appuyer la lutte contre la pratique de l'excision : 402 personnes ont bénéficié d'un séminaire de sensibilisation tandis que 575 personnes ont été formées en IEC/Excision. A l'issue de chaque sessions de formation les participants ont proposé des stratégies d'appui au comité national et des stratégies de lutte spécifiques de lutte contre cette pratique par province.
- L'établissement de véritables liens de partenariat et de collaboration entre certains CPLE et entre le CNLPE et des structures semblables d'autres pays.
- L'atteinte d'une réputation et d'une crédibilité importantes du CNLPE qui est constamment sollicité sur le plan national et international.

II.1.2. Protection et promotion de l'enfance

3487 enfants ont bénéficié de fournitures scolaires et 496 autres ont été parrainés. 16 clubs et 4 colonies de vacances ont été organisés à l'attention des enfants défavorisés de 15 provinces. Le système d'encadrement des enfants d'âge préscolaire s'est vu renforcé par la formation et le recyclage de 70 monitrices, la formation de 55 membres des comités de gestion, le suivi des activités sur le terrain, la construction de 10 Bissongo

En matière de promotion des droits de l'enfant, on peut noter le renforcement du suivi du Plan d'Action National et l'Enfance et la documentation sur l'enfance. Des sessions de formation ont été

réalisées au profit de 90 personnes responsables de structures centrales et provinciales. Des activités d'information et de sensibilisation à travers des conférences, ont touché 400 personnes une stratégie d'introduction des droits de l'enfant dans l'enseignement a été élaboré et adoptée. Un maximum de données sur les enfants et les femmes en situation difficile est disponible et devrait permettre l'élaboration de plan d'interventions stratifiés en leur faveur

II.1.3. Insertion Sociale

Les activités d'encadrement des enfants en situation difficile (ECPD) se poursuivent en milieu fermé et ouvert. La réfection des salles de classes, des dortoirs et réfectoires de l'INEPRO et de la MEO a permis d'améliorer les conditions d'encadrement des enfants. 160 enfant ont été placés en apprentissage. Des causeries éducatives sur la toxicomanie, la délinquance, la drogue, les MST ont atteint plus 4300 jeunes de la rue.

Plusieurs actions en faveur des personnes handicapées, des personnes âgés et les exclus sociaux ont été développées. Il s'agit de la célébration de la journée nationale des personnes handicapées, de la journée mondiale des personnes âgées et journées internationales de lutte contre la pauvreté. Un encadrement de proximité a été également développement en direction de ces groupes cibles dans divers domaines d'activités.

II.1.4. Promotion de l'élan de solidarité

En vue de rechercher des contributions au profit de la Caisse de Solidarité Nationale, des journées de solidarité ont été organisées dans 15 provinces. Les population victimes d'inondations ont bénéficié d'un appui financier de 26795742 F. Il en est de même des groupes défavorisés qui ont reçu 10062396 F pour le financement de leurs projets. 2500 élèves en difficulté ont bénéficié d'un appui en fournitures scolaires.

II.1.5. Secours d'urgence et réhabilitation

Le plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence (PNOCSUR) a été élaboré et validé par les principaux acteurs.

La mise en oeuvre de ce plan améliorera sans doute l'impact des actions de secours et de réhabilitation. Une campagne multimédia a été organisée. Plus de 20000 personnes victimes d'inondations et de sinistres de tout ordre ont bénéficié d'une assistance alimentaire, sanitaire, en matériel de suivie et autres. Un programme de soutien aux rapatriés de Côte d'Ivoire a été mis en oeuvre, ce qui a permis de sécuriser plus de 12000 personnes et faciliter leur installation dans leurs villages. Un plan de réinsertion socio-économique est en élaboration.

II.1.6. Education des filles

L'objectif principal est améliorer l'environnement scolaire et d'encourager la scolarisation des filles dans 2/3 au moins des écoles.

A - Sensibilisation et mobilisation sociale : amélioration de l'environnement scolaire

Il s'agit d'amener tous les acteurs de l'éducation au sens large du terme : enseignants, autorités et surtout les parents d'élèves à une meilleure implication à la gestion de l'école. C'est pourquoi, les parents d'élèves occupent ici une place importante dans ce domaine. Ils constituent les piliers de la sensibilisation en l'occurrence les mères d'élèves qui ont constitué des associations à cet effet.

Cette activité a commencé depuis 1997 dans les 16 provinces où les taux de scolarisation sont inférieurs à la moyenne nationale. Depuis 1998, elle a été étendue à tout le territoire, mais la sensibilisation de fait, ne concerne que les établissements publics. Sensibilisation et mobilisation sociale revêt trois formes principales ; d'une part par la distribution de prix avant les grandes vacances (juin - juillet) aux meilleures filles ; d'autre part, dans les 16 provinces précédemment citées, les parents d'élèves filles ne paient pas les cotisations dues à la caisse de parents d'élèves dans les écoles.

Enfin, depuis 1997, l'Etat a pris en charge une partie des fournitures scolaires par la dotation gratuite pour exploitation, de manuels scolaires, aux filles dans 110 écoles des 11 provinces les plus défavorisées (Ganzourgou, Gnagnan, Sanmatenga, Gourma Poni, Tapoa, Oudalan, Seno, Namentenga, Kossi, Soum) ; en outre, les filles reçoivent gratuitement, une ration supplémentaire de 10 kg de farine à emporter (Gnagna, Namentenga, Séno, Oudalan).

B - Volet recherche - information

Dans ce domaine, les activités réalisées sont les suivantes :

- des études sur la sous-scolarisation des filles au Burkina Faso ont été menées dans huit (8) provinces dont six (6) à faible taux de scolarisation des filles (Ganzourgou, Namentenga, Oudalan, Poni, Sissili, Tapoa) et deux (2) servant de provinces témoins à fort taux de scolarisation des filles (Kadiogo et Sourou) ;
- une demande d'appui a été adressé par la Direction de la Promotion de l'Education des filles (DPF) pour les activités en faveur des filles (critiques - amendements, films - pièces théâtrales) où séminaires et conférences occupent une place prépondérante ;
- mise en place progressive du centre de documentation et d'information sur l'éducation des filles et des femmes (mobilier en cours d'acquisition) ;
- conseil informations et entretiens sur des thèmes ou mémoire relatifs à la femme.

C - Rénovation des programmes d'éducation formelle et non formelle

Il s'agit de la mise en place d'un certain nombre d'outils pour enrayer les stéréotypes qui entravent l'épanouissement de la petite fille. Cela passe par l'adaptation des programmes d'éducation formelle et non formelle aux besoins et réalités socio-économiques et culturels du pays.

On retiendra :

- l'élaboration des programmes des Ecoles Satellites et des Centres d'Education de Base Non Formelles (ES/CEBNF) avec de nouveaux contenus tels que l'Education en Matière de Population / Education à la Vie Familiale (EMP / EVF), droits de l'homme, question du genre (égalité homme/Femmes), nutrition, environnement ;
- l'analyse des manuels et programmes scolaires en vue d'enrayer les stéréotypes sexistes ;
- la diffusion des résultats de l'analyse des manuels scolaires à l'intention des cadres de l'enseignement de base et des communications ;
- la diffusion des résultats des études sur la sous-scolarisation à l'attention des Associations, des médias et des femmes leaders ;
- l'élaboration des objectifs généraux en vue de l'élaboration des modules d'alphabetisation des AME.

D - Réduction des disparités entre filles et garçons.

La réduction vise la mise en oeuvre du projet ES/CEBNF par l'ouverture d'écoles et de centres dans la philosophie du projet et l'instauration de quotas dans le recrutement des élèves : 50% de filles 50% de garçons dans la mesure du possible et dans certaines provinces.

E - Formation des enseignants

L'objectif est de former tous les enseignants et cadres pédagogiques à la problématique de l'éducation des filles. Pour ce faire, quelques activités ont été réalisées. On peut citer : l'évaluation de la relation élèves /Maîtres avec un accent particulier sur le cas des filles en vue de l'élaboration de modules de formation (étude en cours), les conférences et séminaires avec encadreurs et enseignants sur la problématique de l'éducation des filles dans les dix huit (18) provinces les plus défavorisées, enfin, la formation des 950 instituteurs adjoints en 1996 - 1997 sur un thème portant sur la scolarisation des filles.

F - Promotion du Statut de la femme

Activités réalisées

- Analyse des manuels et programmes scolaires du point de vue des stéréotypes sexistes en vue de les éliminer ;
- Participation aux activités des comités SIDA , Excision ;
- Suivi des conclusions de la rencontre du président du Faso avec les femmes.
- Séminaire de réflexion à l'intention des communicateurs sur la nécessité de promouvoir une image positive de la femme à travers les médias:
- Expérimentation d'Association des Mères d'élèves dans quatre provinces (Sanguié, Sissili, Bulkiemde, Gourma).

II.1.7. Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

A - Etat d'exécution du projet "Enseignement post-primaire" (PEPP)

Le projet a pour objectif général d'appuyer la mise en oeuvre de la Stratégie d'Education Post-Primaire (SEPP) du Gouvernement (1997-2001). Il vise à accroître le nombre et la qualité des diplômés d'études secondaires grâce à un meilleur rapport coût / efficacité et à une plus grande équité entre les groupes de revenus et entre les sexes. Les progrès enregistrés pour atteindre cet objectif de développement d'ici l'an 2002 seront évalués en fonction des indicateurs suivants :

Le taux de transition entre le primaire et le secondaire passe 27 % en 1994 - 1995 à 29% en l'an 2001.

Le taux moyen en redoublement est ramené de 25% d'ici l'an 2001.

Parmi les élèves achevant leurs études, le taux de réussite au BEPC augmente de 35 % à 50 % en l'an 2001

8000 élèves de plus sont inscrits dans les 10 provinces à faible couverture.

La proportion des filles atteint 40 % sur le total des effectifs inscrits.

Trois composantes essentielles de ce projet, vont permettre l'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire et correction des disparités ; à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du niveau post-primaire ; à l'amélioration des capacités institutionnelles et de gestion

Les progrès réalisés

Indicateurs	Résultats attendus en 1999	Situation actuelle en 1999
1 - Le taux de transition entre le primaire et le secondaire passe de 27 % en 1994-1995 à 29 % en 1999-2000 et à 30 % en 2001.	28,2 %	33,52 %
2 - Le taux moyen de redoublement est ramené de 25 % à 20% d'ici l'an 2001. Parmi les élèves achevant leurs études, le taux de réussite au BEPC augmente de 35 % à 50% en l'an 2001	22 % 44 %	31,84 % 22,08 %
3 - Les effectifs scolaires augmentent de 42 ù par rapport aux effectifs de 1994-995	25,2 %	27,78 %
4 - Au moins 10000 élèves et plus sont inscrits dans les dix provinces à faible couverture 5- La proportion des filles atteintes 40 % sur le total des effectifs inscrits.	3200 37,5 %	3102 37,54 %

II.1.8. La promotion de la femme

Le Plan d'Action 1998 - 2000 s'inscrit dans le cadre des cinq "sécurités" (économique, sanitaire, alimentaire, environnementale, individuelle et politique) définies par le gouvernement pour un développement humain durable. Il vise à améliorer les bases d'une amélioration des conditions de vie des populations féminines tant rurales qu'urbaines en contribuant :

- à leur autonomisation notamment par l'élargissement des possibilités de leur accès aux ressources économiques ;
- au développement des ressources humaines féminines par une sensibilisation accrue pour leur accès aux structures et programmes de formation ;
- à leur protection grâce surtout à l'application effective et à l'évolution de la législation en matière des droits de la femme ;
- à la revalorisation de leur image et rôle grâce à une mobilisation sociale appropriée.

La mise en oeuvre de ce Plan d'Action n'en est qu'à ses débuts, mais déjà quelques actions ont été menées avec succès. La création d'un Ministère de la Promotion de la femme témoigne d'une part d'une profonde prise de conscience des autorités de la place réelle de la femme dans la vie nationale, et d'autre part, une reconnaissance de ce qu'elle doit être, pour un développement humain durable. Les missions assignées à ce nouveau Ministère sont de mieux en mieux connues et acceptées par une large opinion publique. Il existe à cet effet une plaquette, un fichier national des associations féminines, un centre de documentation. Dans les autres ministères, ce département a mis en place des points focaux pour se faire connaître davantage.

En créant en juin 1997 ce Ministère, le gouvernement mettait en place un nouveau cadre de concertation et de coordination de l'ensemble des interventions au bénéfice de la femme. Aux termes de ses attributions précisées par le Décret n°97 -468 du 31 octobre 1997, il est chargé de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme.

Le Plan repose sur des bases de départ solides. Le gouvernement a défini l'éducation comme une priorité nationale et pris plusieurs mesures qui confirment sa volonté de relever le défi de la sous-scolarisation des filles et de l'analphabétisme des femmes. L'un des supports est le Plan d'Action National pour l'Education des filles (1994 -2000) dont l'un des objectifs est de réduire d'un tiers l'écart entre les taux bruts de scolarisation des garçons et des filles.

C'est dans le cadre de ce Plan que s'expérimente depuis décembre 1995 le projet d'écoles satellites (ES) et de centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) dont les effets positifs sont perceptibles : le pourcentage de filles inscrites est plus élevé et la déperdition d'un cours au suivant reste inférieure à 7,0%.

II.2 — Les modifications politiques et législatives intervenues dans le domaine du développement social et de l'élimination de la pauvreté depuis Habitat II

Au Burkina Faso le renforcement du système de Gouvernance caractérisé par la participation, la transparence, l'imputabilité et la primauté du droit a été adopté, le renforcement des capacités en matière de bonne gouvernance étant un levier stratégique dans la lutte contre la pauvreté.

Le souci d'une bonne gestion administrative comme levier du développement durable au Burkina Faso a conduit à l'adoption en avril et mai 1998 des lois portant :

- modalités d'intervention et répartition des compétences entre l'état et les autres acteurs du développement ;
- normes de création, d'organisation et de gestion des structures publiques ;
- régimes juridiques applicables aux emplois et agents de la fonction publique.

L'élaboration et l'adoption d'un plan décennal de développement de l'éducation (1998-2007) ont permis d'accroître l'enseignement de base formelle et non formelle, d'adopter une approche participative et intégrée, de diversifier les actions en faveur de l'éducation de base en encourageant l'enseignement privé, laïc, communautaires, etc.

Dans le domaine de la santé, on peut citer la définition de la politique pharmaceutique dans le cadre de l'initiative de Bamako par le document cadre de politique pharmaceutique nationale adoptée depuis 1996 qui a permis aux populations pauvres d'avoir accès aux médicaments à coût réduit grâce à l'action de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG).

Dans le domaine de l'emploi, la lutte contre le chômage, notamment des jeunes diplômés constitue l'une des priorités du Gouvernement du Burkina Faso, en témoignent les différents fonds spécifiques mis en place pour appuyer la politique de l'emploi (le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), _).

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, on peut noter :

- l'existence d'une nouvelle loi coopérative ;
- le processus de création de la chambre d'agriculture en cours.

II. 3 — Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés dans le domaine du développement social et de l'élimination de la pauvreté

malgré l'adoption des lois citées en II.2, un certain nombre de problèmes subsistent au niveau des nouvelles attributions des différents départements ministériels, les missions essentielles et secondaires de l'état ainsi que la réorganisation des structures administratives depuis le niveau central jusqu'à l'échelon déconcentré.

L'adoption des textes d'orientation en matière de décentralisation n'est pas suivie d'une mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en oeuvre (ressources financières).

L'insuffisance d'appui institutionnel n'a pas permis de transformer les organisations de la société civile en véritable groupe de pression à même de peser sur les processus décisionnels en faveur notamment des populations les plus défavorisées.

Du fait de la pandémie du Sida, l'objectif d'accroître l'espérance de vie de 10 ans contenu dans la lettre d'intention de politique et développement humain durable couvrant la période 1995-2005 rencontre des difficultés. En effet, les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 indiquant une très faible hausse de l'espérance de vie. Elle passe de 52,2 ans en 1991 à 53,8 ans en 1996.

Dans le domaine de l'éducation, le Burkina Faso étant l'un des pays les plus pauvres du monde, cette pauvreté s'accroîtra si l'école reste fermée à un grand nombre d'enfants.

Le taux brut de scolarisation en 1999 était de 47,1% pour les garçons, 33,6% pour les filles et 40,5% pour l'ensemble du Burkina Faso.

Avec un taux de scolarisation de 31% en 1990 et de 40,5% en 2000, cela représente une progression annuelle d'environ 01%. A ce rythme et tenant compte du taux de croissance démographique qui est estimé à 3% par an, l'objectif d'éducation pour tous en 2015 ne sera sûrement pas atteint au Burkina Faso si des mesures urgentes et efficaces ne sont pas prises. Surtout si les disparités constatées entre Filles et Garçons et entre provinces continuent de s'accroître.

Dans le domaine de l'emploi, les différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais restent limités dans leurs capacités de répondre aux besoins de leur public cible.

II. 4 — Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact rencontrés dans le domaine du développement social et de l'élimination de la pauvreté

La détermination des pouvoirs publics burkinabés dans le développement social et la lutte contre la pauvreté se traduit par son engagement à travers les projets et programmes. Entrent dans ce cadre, l'examen et l'adoption de la Politique Nationale de Population 1991-1999 (PNP II) et du plan d'Action en matière de Population 2001-2005 (PAP II) dont la version finale a été l'oeuvre de l'ensemble des partenaires (Etat, autorités locales, ONG, et organisations communautaires, société civile comprenant des hommes et femmes) lors de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Population tenue à Ouagadougou les 2,3 et 4 mars 2000.

Dans le domaine de la santé, le programme élargi de vaccination a été généralisé au niveau des nourrissons et des enfants en s'appuyant sur les formations sanitaires existantes ; le programme de santé de reproduction a permis la promotion de l'éducation et la mise à disposition des soins en matière de planification familiale, de santé sexuelle, de santé des adolescents, etc.

Dans le domaine de l'éducation, les stratégies développées ont permis l'amélioration du développement organisationnel et des capacités de gestion des autorités gouvernementales et locales ; elles ont aussi conduit au développement de la participation des communautés de base à la gestion des écoles.

Dans le domaine de l'emploi, 800 promoteurs ont été financés et 1 750 emplois ont été créés grâce aux fonds cités en II-2. L'Etat malgré ses moyens limités a contribué à la consolidation de l'emploi public à travers le recrutement de 3 353 agents par concours directs. Les actions de formation des jeunes aux activités rurales et artisanales ont été poursuivies, à travers notamment le programme d'installation de jeunes filles en milieu rural et les activités du centre d'évaluation et de formation professionnelle de l'ONPE.

La bonne gouvernance comprenant la participation, la transparence, l'équité et la primauté du droit est un facteur déterminant dans la mise en oeuvre et de la réussite des politiques de promotion de l'emploi.

Pour la période 1998-2000, l'objectif de croissance économique fixé à 6% par an dans le cadre de la relance de la croissance par le développement des activités exportatrices basé sur la valorisation des produits locaux a été atteint. L'économie du Burkina Faso a enregistré en 1999 un taux de croissance de 5,8 %.

Dans le domaine de la promotion de la famille, les capacités opérationnelles des 45 provinces en matière d'éducation à la vie familiale (EVF) se sont renforcées, grâce à l'acquisition d'un certain nombre de matériel et à la formation des agents Santé de la Reproduction / EVF. Les groupements féminins bénéficient de l'encadrement des structures déconcentrées. En matière de droits des personnes et de la famille, plus de 5. 111 causeries ont touché plus de 40 .950 personnes.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, 3 487 enfants ont bénéficié de fournitures scolaires et 496 autres ont été parrainés. Le système d'encadrement des enfants d'âge préscolaire s'est vu renforcé par la formation de 55 membres des comités de gestion, le suivi des activités sur le terrain et la construction de 10 garderies (Bissongo) entièrement gérées par les populations.

Dans le domaine des secours d'urgence et de réhabilitation plus de 20 000 personnes victimes d'inondations et de sinistrés de tous ordres ont bénéficié d'une assistance alimentaire, sanitaire, en matériel de survie et autres.

Dans le domaine du perfectionnement en travail social, 15 sessions de formation ont été organisées au profit de 335 travailleurs sociaux.

II. 5 — Les recommandations pour les actions prioritaires rencontrées dans le domaine du développement social et de l'élimination de la pauvreté

Le programme insistera sur les actions qui permettront de rassembler les divers acteurs appelés à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des groupes vulnérables et sur celles qui multiplieront les possibilités de ceux-ci de réaliser leur potentiel. Il s'agit notamment de poursuivre les actions de promotion des droits de l'enfant, de protection et de promotion de la famille et des personnes défavorisées, de promouvoir, la solidarité nationale, de mieux coordonner et gérer les secours d'urgence et de réhabilitation.

La qualité des ressources humaines joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs annuels du programme, aussi des actions de formation seront renforcées. Un effort particulier sera développé pour définir les outils de planification et de gestion des activités. Des initiatives seront également développées afin d'assurer la formation supérieure des cadres du département au niveau des structures nationales déjà existantes. Les directions régionales verront leurs équipements renforcés.

Le détail des actions est présenté ainsi qu'il suit :

Donner aux pauvres et aux groupes vulnérables les moyens de s'organiser et de participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale, notamment à la planification et à la mise en oeuvre des politiques qui les touchent directement (ex. : encourager dans les processus de décentralisation en cours, la participation des collectivités locales et des groupes communautaires à la définition des politiques stratégiques de développement à la base).

Encourager le développement des associations et leur accorder un appui institutionnel afin de créer une synergie entre leurs actions respectives en vue de lutter contre la pauvreté.

Impliquer des travailleurs sociaux dans la conception des politiques et programmes à l'endroit des couches sociales notamment les plus vulnérables.

Développer des stratégies d'insertion sociale orientée vers l'auto promotion des groupes marginalisés avec la participation de la communauté. Ses stratégies doivent varier en fonction des groupes cibles et du degré de marginalisation. Elles peuvent être l'information et la sensibilisation ;

la mobilisation sociale ; l'encadrement en milieu fermé ou institutionnel ; l'action éducative en milieu ouvert ; les placements familiaux et ou en apprentissage ; l'organisation des cadres d'échanges promotionnels.

Coordonner les programmes de lutte contre la pauvreté et mener des actions intégrées pour plus d'efficacité. (ex : si on attribue une parcelle à un ménage pauvre afin de résoudre son problème de logement alors qu'il connaît des problèmes de santé, d'alimentation ou de scolarisation des enfants, ce ménage se verra dans l'obligation de vendre cette parcelle aménagée pour la satisfaction des autres besoins incompressibles. D'où, la nécessité des actions intégrées).

C'est ainsi que le Conseil Economique et Social dans l'avis qu'il a adopté lors de ses séances des 24, 25, 26 et 27 Septembre 1996 sur les stratégies pour la sécurité alimentaire, a proposé des mesures pour la réduction de la famine et de la malnutrition. Les actions suivantes sont prioritaires :

- *l'organisation du monde rural par,*
 - * l'harmonisation des actions des intervenants (Ministères, Associations et Groupements, etc.) pour éviter les déviations et protéger les bonnes initiatives ;
 - * la relecture de la loi coopérative pour l'adapter à nos réalités ;
 - * la mise en place d'une organisation nationale des producteurs agricoles (Chambre d'Agriculture).
 - * la professionnalisation des producteurs ;

- *la gestion efficace de l'aide alimentaire ;*
- *la sécurisation foncière ;*
- l'appui financier aux femmes ;
- la création d'un Conseil National de Concertation chargé de la Sécurité Alimentaire.

CHAPITRE III : GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le sommet " Planète terre " tenu à Rio de Janeiro en juin 1992 a été un tournant assez remarquable pour de nombreux Etats dans la prise de conscience de l'importance de la variable environnement dans la formation des politiques de développement. Le binôme Environnement - Développement devrait à travers un esprit de partenariat Nord - Sud permettre de juguler les agressions de la nature dont l'assainissement est la pierre angulaire d'une espérance de vie élevée.

Les principales menaces de l'Environnement sont l'accentuation de l'effet de serre, la destruction de la couche d'ozone, la production des déchets ménagers et industriels, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles pour la survie ou pour des besoins secondaires. Ces déséquilibres socio-économiques et environnementaux sont allés de paires avec une croissance démographique préoccupante.

Le Burkina Faso, qui n'échappe pas à de telles menaces tente depuis des années de s'attaquer à ces maux à travers des adhésions aux conventions de protections de l'Environnement, le développement et la mise en oeuvre de programmes de gestions durables des ressources naturelles chroniquement limitées, la promotion des soins de santé et la salubrité de la cité, l'amélioration de l'habitat.

Ainsi dans le cadre de la mise en oeuvre du programme pour l'habitat, Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau a entrepris une collecte de données relatives à l'état d'avancement des programmes de Gestion durable de l'Environnement (lutte contre la pollution atmosphérique, l'approvisionnement en eau potable, la prévention des catastrophes, la gestion des eaux usées et des déchets, les plans communaux d'environnement).

III.1 — Les progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations dans le domaine de la gestion environnementale

III.1.1. La pollution urbaine

La responsabilité de la collecte et de l'élimination des eaux usées et des excréta a été confiée à l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

Le Plan Stratégique d'Assainissement des Eaux usées de la ville de Ouagadougou (PSAO) et le Plan Stratégique d'Assainissement des Eaux usées de la ville de Bobo-Dioulasso (PSAB) ont été élaborés en vue d'apporter une solution d'ensemble aux problèmes de l'assainissement.

Démarré au dernier trimestre de l'année 1999, le PSAB est actuellement dans une phase pilote ; on ne dispose donc pas pour le moment de résultats y relatifs.

Pour ce qui est du PSAO, depuis sa mise en oeuvre en 1992, des résultats ont été enregistrés, notamment en ce qui concerne des deux premières composantes qui sont l'assainissement autonome et l'assainissement en milieu scolaire.

Pour les résultats atteints dans la mise en oeuvre du PSAO, nous prendrons en compte les réalisations effectuées à partir de 1996. Ces résultats se présentent donc comme suit :

Tableau n° 1 ouvrages d'assainissement autonome réalisés

Période	1996 - 1997	1997 - 1998	1998 - 1999	Total
Nombre	2524	4706	5112	12342

Tableau n° 2 ouvrages d'assainissement scolaire réalisés

Période	1996	1997	1998	1999	Total
Nombre	11	29	40	50	130

Quant à l'assainissement collectif, dernière composante du PSAO, il n'a pas encore connu un début d'exécution, mais devrait permettre de :

- collecter les effluents provenant des zones denses d'habitat situées dans le centre ville
- raccorder les gros consommateurs d'eau et les gros pollueurs industriels

Nous ne sommes donc pas à même de donner pour le moment le pourcentage d'eaux usées subissant une forme de traitement.

III.1.2. Déchets solides

Les déchets solides du Burkina sont parfois enlevés par des acteurs appartenant soit au secteur public, soit au secteur privé soit au secteur associatif.

Les décharges contrôlées étant jusque là inexistantes, les déchets collectés sont déversés par des individus dans les caniveaux ou les canaux de drainage des eaux pluviales.

Par manque d'incinérateur, une partie est brûlée à ciel ouvert, tandis qu'une autre partie est recyclée.

Par insuffisance de statistiques, on ne peut présenter que les résultats suivants sur la ville de Ouagadougou : pour une production mensuelle de 26700m³ de déchets, la situation sur l'évacuation des déchets se présente comme suit :

Tableau n° 3 Déchets solides évacués mensuellement

Secteur	Quantité évacuée (m ³)	Taux d'évacuation (%)
Public	8.906	34
Privé	2.181.	8
Associatif	749	3
Total	11.836	45

Il en découle que 45 % des déchets sont évacués vers les décharges sauvages et 55 % ne sont pas évacués.

Progrès réalisés :

On note une réalisation de progrès dans l'évacuation des déchets solides de la ville de Ouagadougou. En effet, le taux y relatif est passé de 30 % dans les années 1995 à 45 % en 1999.

Pour ce qui concerne les déchets industriels et biomédicaux des actions ont été prévues. Certaines d'entre elles sont en cours d'exécution. Il s'agit :

- de rencontres de concertation entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, les municipalités, les industriels, les chercheurs et les ONG.
- d'informations et sensibilisations sur les problèmes de l'environnement industriel
- d'inventaires des industries potentiellement polluantes
- de l'établissement d'une situation de la pollution dans les zones sensibles du pays
- de l'élaboration de normes de rejets.

III.1.3. Aménagements paysagers

Inventaire des espaces verts du Burkina

1004 espaces verts recensés

Aménagement des espaces verts

- 37 espaces verts aménagés à Ouagadougou
- 14 espaces verts aménagés à Bobo
- 1 espace vert aménagé à Banfora
- 1 espace vert aménagé à Kaya.
- Aménagement de la Forêt classée du barrage à Ouagadougou

Plantation d'alignement

- 45 km à Ouagadougou
- 40 km à Ouahigouya
- 20 km à Bobo-Dioulasso
- 30 km (autres villes)

Développement des compétences en aménagement paysager

- formation de deux (2) cadres en Belgique
- formation de 20 agents forestiers

III.1.4. Approvisionnement en énergie domestique

Les actions menées quotidiennement tendent à :

- la gestion rationnelle des ressources ligneuses en vue d'une éradication du processus de désertification
- la mise en oeuvre des programmes d'énergie de substitution
- la diversification des sources d'approvisionnement en produits pétroliers en vue d'une réduction de la facture du pétrole
- Forte capacité de mobilisation des populations rurales pour la gestion durable des forêts naturelles (cas du projet PNUD/BKF/93/003 pour l'aménagement des forêts naturelles)
- contribution à l'accroissement des revenus ruraux (75 000 à 125 000 FCFA/ménage/an) et aux micro réalisations dans les villages ; ceci à travers l'exploitation commerciale et la gestion rationnelle des ressources forestières
- création d'un fonds de roulement villageois (pour le financement des réalisations)

communautaires en milieu rural pour l'amélioration des conditions de vie des populations

- accroissement des revenus du trésor public
- contribution à la résorption du chômage
- autofinancement du secteur forestier dans la zone d'intervention du projet BKF par la réalisation des activités suivantes : feux précoces, récolte des semences forestières semis et reboisements
- régulation du marché du combustible ligneux pour l'approvisionnement des grands centres urbains
- équipement de centres médicaux de systèmes d'éclairage et de réfrigération
- installation de système de pompage solaire photo voltaïque pour l'approvisionnement en eau potable des populations.

III. 2 — Les modifications politiques et législatives depuis Habitat II dans le domaine de la gestion environnementale

La gestion, la protection et l'utilisation des ressources en eau ont fait l'objet de nombreuses dispositions juridiques et réglementaires :

- Loi n° 23-94 du 19 Mai 1994 portant code de la santé publique
- La loi n° 014/96/ADP portant réorganisation agraire et foncière du 23 Mai 1996 et son décret d'application
- La loi n° 005/ADP du 30 Janvier 1997 portant code de l'environnement
- La loi n° 6/97/ADP du 31 Janvier 1997 portant code forestier
- Le décret n° 83-002/CSP/PMDR du 1^{er} Avril 1983 portant code de l'eau.

Dans le domaine de la gestion de l'offre et la demande en eau, des modifications ont été apportées pour plus d'efficacité. Ainsi, des réformes ont été entreprises dans le domaine de la définition et la mise en place d'un nouveau système d'exploitation et de maintenance des équipements hydrauliques en milieu rural et semi - urbain associant des opérateurs privés et les consommateurs.

La politique et stratégie en matière de l'eau adopté en conseil des ministres le 1^{er} juillet 1998 par décret n°98/365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998, le démarrage en février 2000 du programme de gestion intégré des ressources en eau sous financement DANIDA et le programme d'appui à la Direction Générale de l'Hydraulique dans ses missions participent aussi à n'en point douter à la mise en oeuvre du programme pour l'habitat.

La loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso énonce en sa section 6 les mesures de lutte contre les pollutions.

Pour faciliter la mise en oeuvre du programme de la prévention des catastrophes, le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgences et de Réhabilitation (PNOCSUR) a été adopté en Conseil des Ministres le 9 Février 2000. Ce plan permettra une meilleure gestion des activités du Comité National de Secours d'Urgence (CONASUR) créé par décret n°93/069/PRES/SAS-F du 5 Mars 1993.

Une phase pilote du plan stratégique d'assainissement des eaux usées de la ville de Bobo-Dioulasso a été mise en place depuis le dernier trimestre de l'année 1999 dans le cadre de la mise en oeuvre d'action 21 au niveau local.

Dans le domaine de l'aménagement et la gestion des espaces verts

- élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement paysager
- élaboration d'une réglementation sur les aménagements paysagers.

Dans le domaine de l'aménagement paysager

- prise en compte du volet aménagement paysager dans le code de l'Environnement
- élaboration d'une stratégie nationale du sous-secteur des aménagements paysagers
- adoption d'un texte portant réglementation des aménagements paysagers
- dynamisation de la politique dans le domaine des aménagements paysagers

Dans le domaine de l'eau potable.

Au niveau de l'eau des réformes sont entreprises dans le domaine de la définition et la mise en place d'un nouveau système d'exploitation et de maintenance des équipements hydrauliques d'exhaure en milieu rural et semi urbain associant des opérateurs privés.

Les objectifs visés par ces réformes sont entre autres :

- d'impliquer le secteur privé dans la gestion du service de l'eau pour un meilleur fonctionnement des installations ;
- de définir les relations contractuelles entre les partenaires et sur les bases des cahiers de charges des documents ;
- de définir le cadre législatif réglementaire et fiscale ainsi que des mécanismes favorables à la réforme ;
- de définir le contenu des actions intégrées et des synergies à développer entre le secteur de l'eau et autres secteurs et acteurs de développement local ;
- de définir la mise en oeuvre des actions de promotion de la réforme.

III. 3 — Réformes institutionnelles entreprises pour faciliter la mise en oeuvre du programme de prévention des catastrophes

Pour faciliter la mise en oeuvre du programme de la prévention des catastrophes, il est créé par décret un Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation. Ce Comité est composé des Représentants de différents Ministères des ONG, et de la Société Civile.

III. 4 — Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés dans le domaine de la gestion environnementale

Au niveau de l'hydraulique villageoise, signalons les fréquentes pannes dues à la vétusté du matériel et au manque de pièces de rechange. Les objectifs du Ministère de l'Environnement et de l'Eau qui sont de 65 litres /hab./jour pour les 2 principales villes, 50 litres/hab./jour pour les autres centres urbains et 25 à 30 litres/hab./jour en milieu rural sont loin d'être atteints eu égard à certain nombre de facteurs :

- rareté du produit (non maîtrise des eaux de surfaces),
- cherté de l'eau due entre autres au monopole de production et de distribution accordée à l'Office National de l'Eau et d'Assainissement. Depuis janvier 2000 il y a eu une augmentation du prix de l'eau par cet office.

Au niveau du transport, on constate une trop forte prolifération des engins motorisés en milieu urbain (au niveau de Ouagadougou, une étude sur la mobilité avait dénombré en son temps 150

deux roues motorisées pour 100 ménages). Ceux-ci participent à la pollution de la ville ; pendant ce temps, les textes sur les normes environnementales élaborés par le Ministre en charge de ce volet attendent toujours d'être adoptés en Conseil des Ministres.

En ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles, l'insuffisance de concertation et de coordination dans les programmes d'actions de prévention de ces catastrophes, l'insuffisance de personnel qualifié dans ce domaine ainsi que celle des moyens logistiques et financiers. les échanges.

Pollution urbaine

- domaine à intervenants multiples
- absence d'outils stratégiques
- l'introduction du privé dans une société d'Etat
- le recrutement des entreprises privées.
- Manque de texte d'application pour mettre en oeuvre le code de l'environnement pour lutter contre la pollution ;
- Pas de police de l'environnement ;
- Insuffisance de moyens financiers et le manque de moyens logistiques.

Aménagement paysager

Dans ce secteurs, les difficultés rencontrées peuvent se résumer :

- au manque de ressources financières
- à l'insuffisance des compétences en aménagements paysagers
- à la faible participation de la population
- à la divagation des animaux
- au manque d'entretien des réalisations

Approvisionnement en énergie domestique

- Mise en place d'un Ministère chargé de l'énergie en 1995. Il s'en est suivi l'élaboration d'un plan national d'électrification qui prend en compte entre autres la redéfinition du rôle de l'Etat, du privé dans la production et la distribution de l'énergie électrique.
- Adoption en décembre 1998 d'une loi portant réglementation générale de l'approvisionnement du Burkina Faso en énergie électrique.
- Absence d'un cadre unique de coordination des actions et stratégies sectorielles des différentes structures intervenant dans la politique énergétique
- Coût d'acquisition des différentes technologies

Au niveau de hydraulique villageoise les difficultés sont :

- pannes mécaniques dues à la vétusté du matériel ;
- tensions de trésorerie due à un faible recouvrement des créances ;
- lourdes dettes envers les fournisseurs.

Au niveau de la prévention des catastrophes

- L'insuffisance de concertation et coordination dans les programmes et actions de prévention des catastrophes
- L'insuffisance de personnels qualifiés dans le domaine de la prévention des catastrophes ;
- L'insuffisance de moyens logistiques et financiers ;
- Parc automobile vétuste.

Autres difficultés

- Bien que la RAF ait fait l'objet de relecture, on constate que les textes d'application sur le régime de l'eau ne sont pas élaborés ; ce qui ne permet pas de faire une gestion harmonieuse des ressources en eau.
- Les politiques sectorielles ne sont pas ou peu connues ce qui complique les relations inter - institutions.
- Les décisions des grandes Institutions Internationales (FEMI, par exemple) sont prises au mépris des avis techniques justifiés portant ainsi préjudice à la bonne exécution des activités et programmes.

III.4. Principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact dans le domaine de la gestion environnementale

Des séminaires, des ateliers, des conférences et autres rencontres sont souvent organisés avec d'autres structures et organismes pour échanger les expériences en vue d'une gestion durable de l'eau (ex : conférence régionale des ministres sur la gestion intégrée de l'eau tenue à Ouagadougou du 1^{er} au 2 mars 2000, le Forum mondial de l'eau tenu en mars 2000).

Dans le domaine de la réduction de la pollution urbaine, le plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO) a réalisé au bénéfice des populations 12 342 ouvrages d'assainissement autonome et 130 ouvrages scolaires. Les acteurs locaux y ont été impliqués. Nous pouvons citer entre autres les artisans (206 dont 149 maçons et 57 prés fabricants), des entreprises privées (5) et une ONG qui emploie 35 agents. Les déchets solides sont évacués à 45 % en 1999 vers les décharges sauvages. On note ici une évolution positive d'évacuation de 15% entre 1990 et 1999.

Pour une durabilité des actions de lutte contre la pollution atmosphérique, la coordination des changements climatiques a mis à la disposition du point focal des changements climatiques un matériel informatique performant doté d'un modem facilitant la coordination, la communication internationale.

Implication des acteurs locaux dans le domaine de l'approvisionnement en énergie domestique

Institutions étatiques

- Ministère de l'Energie et des Mines - Direction Générale de l'Energie
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
 - Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT)
 - Institut de Recherche Agronomique et de l'Environnement (INERA)
 - Université de Ouagadougou : Faculté des Sciences et Technique (FAST)
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau
 - Direction de la Foresterie Villageoise et de l'Aménagement Forestier
 - Direction des Etudes et de la Planification
- Ministère de l'Agriculture

Institutions sous-régionales :

- CILSS,

- Liptako Gourma,
- EIER-ETSHER.

Structures privées et organisations non gouvernementales

- les artisans : ils sont au nombre de 206 dont 149 maçons constructeurs et 57 préfabricants
- des entreprises privées (au nombre de 05)
- une ONG qui emploie 35 agents
- implication du secteur privé (aménagistes, pépiniéristes)
- implication des communes
- implication de la population

III. 5 — Les recommandations pour les actions prioritaires futures dans le domaine de la gestion environnementale

L'élaboration d'un plan de maintenance et de renouvellement du matériel de pompage d'eau, de même que le code de l'eau constituent des priorités du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Les textes d'application pour la mise en œuvre du code de l'environnement pour lutter contre les pollutions devront être prises incessamment ; les textes réglementaires permettant le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, devront être élaborés dans les meilleurs délais de même que la relecture du plan d'action environnemental (PANE) pour prendre en compte les nouvelles stratégies, programmes, politiques en matière de gestion de l'environnement.

Un plan intégré Environnement, Santé, et Urbanisme devra être élaboré bientôt pour faire face aux urgences et catastrophes éventuelles.

Afin de promouvoir des systèmes de transports efficaces et écologiquement rationnels, il faut donc développer le système de transport en commun urbain et contrôler plus strictement l'entrée au Burkina Faso des véhicules d'occasions (l'introduction massive de ces véhicules au Burkina Faso transforme entre autres le territoire national en dépotoir de déchets solides non biodégradables). La nécessité de la mise en place d'un plan de circulation au niveau des grandes villes pour rendre la circulation fluide s'avère indispensable.

L'élaboration de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées devra se poursuivre pour les villes moyennes afin de devancer les problèmes futurs et trouver des solutions d'ensemble aux problèmes d'assainissement.

Au niveau du Ministère de l'Environnement et de l'Eau plusieurs actions sont en cours :

Un plan intégré Environnement, Santé et Urbanisme sera élaboré très bientôt pour faire face à toute urgence éventuelle.

Les mesures de préventions de l'environnement, Chapitre II de la section 6 de l'article 47 et 48 du code de l'environnement :

- le texte sur les normes environnementales élaboré, et en attente d'adoption en

- conseil des Ministres ;
- évaluation de la teneur en plomb
- l'inventaire du bromure de méthyle dans les zones cotonnières
- contrôle de la qualité de l'air.

Pollution urbaine

- diffusion de l'expérience burkinabè dans les instances inter - africaines
- réduction des coûts des ouvrages (par leur redimensionnement)
- contractualisation des tâches d'exécution
- autofinancement du secteur
- réplique des Plans Stratégiques d'Assainissement aux Centres Secondaires du Pays

L'élaboration de textes réglementaires permettant le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- le texte sur les normes environnementales est élaboré, il reste son adoption en Conseil des Ministres ;
- la création d'un observatoire de contrôle de la pollution atmosphérique à court terme à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- la mise en place un ou deux laboratoires de références pour l'analyse de l'eau, de l'air et du sol (actuellement une étude est en cours sur l'inventaire de tous les laboratoires au Burkina Faso afin de choisir deux (2) pour renforcer leurs capacités).

Aménagement paysager

- élaboration des différents textes d'application du code de l'Environnement
- sensibilisation des populations et leur implication
- développement des compétences
- diversification des actions.

Approvisionnement en énergie domestique

- Valorisation des ressources naturelles
- Réduction des coûts de production - distribution
- Amélioration et renforcement de la desserte énergétique

Approvisionnement en eau

- Adoption prochaine de manuel de procédure, plan commercial et de maintenance, information du système comptable, gestion de stock, etc.
- Une étude détaillée pour un plan de maintenance et de renouvellement du matériel est en cours ; il est prévu l'acquisition de deux (2) ateliers à court terme.
- Le projet d'approvisionnement en eau de Ouagadougou à partir de Ziga, le financement est bouclé. Ce projet va couvrir les besoins actuels en eau de la ville.
- Le projet d'approvisionnement en eau de la ville de Bobo-Dioulasso d'un montant de 14 milliards de FCFA sur financement KFW. Ce projet permettra de résoudre définitivement ici à l'an 2007 les besoins en eau des populations par une couverture totale.
- L'approvisionnement en eau des villes de Ouahigouya, Gorom-gorom, Pouytenga, Fada N'gourma, Yako, Gourcy, Kongoussi, Niangologo, la composante comprend le renforcement de ces centres à travers une extension du réseau, la mobilisation des ressources en eau et le renforcement du traitement. Le coût global de la composante est 620 Milliards de FCFA.
- La création de 3030 forages nouveaux

- La création de 90 puits modernes nouveaux
- L'exécution de 25 mini AEP ou PEA,
- La rentabilisation de 485 forages existants.

Au niveau du Ministère des Transports et du Tourisme :

- Réglementation plus stricte par rapport à la qualité des véhicules ;
- La mise en place d'un réseau de garagistes formés ;
- La mise en place d'un contrôle technique de deux roues ;
- Le développement du transport en commun par la mise à la disposition des services de qualité pour concurrencer le secteur des deux roues, mieux que des voitures d'occasions ;
- La mise en place du plan de circulation au niveau des grandes villes pour rendre fluide la circulation (étude en cour) ;
- La sensibilisation tout azimut des populations usagers sur le danger de la pollution atmosphérique ;
- L'élaboration des lois sur la pollution automobile et l'obligation de contrôle anti-pollution, la limitation du pourcentage d'huile 2 temps à 6% à la pompe pour des deux roues ;
- La limitation des conditions d'importation des véhicules d'occasion.

Au niveau des différents programmes des conventions internationales :

- Formation et sensibilisation des douaniers pour le contrôle et la vérification des substances toxiques et dangereuses ;
- Formation et sensibilisation des techniciens du froid (Frigoristes) en matière de bonnes pratiques de réparation et de recyclage des motifs à la couche d'ozone ;
- Formulation de stratégies nationales en identifiant les options avantageuses, à moindre coût et qui sont conformes aux objectifs nationaux de développement (satisfaction de la demande énergétique réduction de la pollution, promotion et gestion durable des ressources naturelles etc.).

CHAPITRE IV : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

IV.1 — Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant, les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations dans le domaine du développement économique

L'évolution économique récente du Burkina est marquée par la poursuite de la croissance, la consolidation des programmes de réformes et la marche assurée vers l'intégration.

Le PIB s'est accru de 5% en moyenne entre 1995 — 1998 grâce à l'amélioration de la production agricole. L'inflation est passée à moins de 3% en 1998 contre 29% à la fin de 1994. L'effort de croissance a été soutenu par un taux d'investissement de l'ordre de 25% du PIB sur la période, favorisée par une épargne nationale de 16,6% du PIB.

Les exportations ont augmenté de 12% grâce aux performances du coton, de l'or, des fruits et légumes.

En matière de finances publiques, les efforts conjugués pour accroître les recettes et maîtriser les dépenses courantes de l'Etat ont permis de dégager un solde budgétaire primaire établi à 3,6% du PIB en 1998 permettant ainsi de faire face à des dépenses d'investissement sur ressources propres notamment dans secteurs sociaux et de souveraineté.

Le développement du secteur privé est le deuxième objectif du programme d'ajustement structurel après la recherche de l'équilibre des agrégats macro-économiques. Pour promouvoir l'initiative privée l'Etat se désengage progressivement des secteurs productifs et concurrentiels. Ainsi, vingt et deux (22) entreprises sur quarante quatre (44) ont été privatisées. Pour favoriser l'émergence et le développement des entreprises privées, certaines structures ont été mises en place.

Pour le renforcement des micro entreprises, divers fonds ont été créés ; il s'agit du FAPE (Fonds d'appui à la Promotion de l'emploi), du FAARF, du FASI, du PAPME, de la CAPEO, du BAME et du PAMER en cours.

D'une manière générale, la population burkinabè est extrêmement pauvre. En effet, 10% de la population disposent de 50% de la masse des revenus. Sur la base de la nouvelle ligne de pauvreté estimée à 72690 FCFA en 1998 contre 41099FCFA en 1994, la population des pauvres enregistre une légère hausse de 45,3% contre 44,5%. Si en milieu rural ce phénomène accuse un léger recul, en zone urbaine par contre, il prend de plus en plus de l'ampleur. Mais la pauvreté demeure encore à dominance rurale. La préoccupation majeure du Gouvernement du Burkina Faso demeure la réduction de la pauvreté par une croissance économique plus forte.

IV. 2 — Les modifications politiques et législatives dans le domaine du développement économique depuis Habitat II

La Lettre d'Intention de Politiques de Développement Humain Durable (LIPDHD) 1995-2005 élaborée par le Gouvernement du Burkina Faso a pour finalité de contribuer à centrer la stratégie sur le concept de sécurité humaine.

L'élaboration et l'adoption de la Note de Stratégie Nationale (1997-2000) a permis d'avoir un instrument opérationnel de référence pour renforcer d'une part la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources et d'autre part la cohérence des exercices de programmation, d'évaluation et de suivi des interventions des partenaires.

Le Gouvernement du Burkina Faso s'est attelé à affiner sa stratégie d'endettement en y intégrant le suivi des fondamentaux de l'économie dans le cadre de la surveillance des ratios de soutenabilité.

L'institution du budget programme permet une gestion par objectif, une programmation plus rationnelle des efforts à déployer pour leur réalisation par conséquent, une réduction sensible de la pression exercée sur les ressources budgétaires.

En décembre 1999, un symposium international sur la diversification des sources de la croissance s'est tenu au Burkina Faso dans le contexte de la régionalisation et de la mondialisation.

V. 3 — Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés dans le domaine du développement économique

En dépit des performances de croissance, l'économie burkinabè reste affaiblie par des contraintes qui relèvent de la pression démographique, des pratiques traditionnelles d'exploitation agricole, de l'enclavement du pays et sa dépendance vis à vis de l'énergie importée, de l'insuffisance des ressources humaines face à l'étendue et à la permanence des réformes macro-économiques et sectorielles, des coûts élevés de facteurs (transport, énergie, eau, télécommunication) dans le secteur industriel et de l'étroitesse du marché.

Jusqu'à présent, l'intermédiation financière a peu touché les zones les plus pauvres. L'économie des pauvres reste peu liquide à cause de l'inexistence des banques à leur niveau et du peu d'implantation des organismes de micro crédits. Ils ne peuvent donc ni accumuler ni avoir accès au crédit.

IV.4 — Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact dans le domaine du développement économique

Les performances macro-économiques de ces dernières années n'ont pas été suffisantes pour améliorer de façon significative les conditions de vie de la grande majorité des ménages burkinabè. Avec un revenu par tête estimé à moins de 300 dollars en 1998, évoluant à un taux de 2,68% en moyenne en 1995 et 1997, il faudra encore un quart de siècle pour doubler le revenu par tête.

L'accès des pauvres au capital et aux services financiers permet une amélioration des revenus et par conséquent des conditions de vie. Ainsi, l'intermédiation financière a été un instrument privilégié du développement du micro crédit à destination des pauvres.

Les autorités burkinabè ont mis en place des instruments de financement tels que le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), le Projet d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise (PAPME), la Cellule d'Appui à la Petite Entreprise de Ouagadougou (CAPEO), le Bureau d'Appui en Management d'Entreprise (BAME) de la région de Bobo-Dioulasso, et le Programme d'Appui à la Micro Entreprise Rurale (PAMER) en cours. Ces différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais restent limités dans leurs capacités de répondre aux besoins de leur public cible.

IV.5 — Les recommandations pour les actions prioritaires futures dans le domaine du développement économique

Dans le but d'atteindre une croissance économique de 7 à 8% entre 2000 et 2002, les actions prioritaires suivantes devront être menées :

- Améliorer les emplois et les revenus : promouvoir l'emploi durable et améliorer les capacités de formation et de perfectionnement des travailleurs et des promoteurs, appui à la production agro-sylvo-pastorale.
- Gérer durablement le capital productif : PNGT, PNLCD
- Améliorer les performances du secteur informel et favoriser l'émergence de micro entreprises par la formation, l'encadrement - conseil, et le financement du secteur informel.
- Appuyer les mécanismes d'épargne et de crédits promoteurs
- Soutenir l'organisation des producteurs au sein des filières

Pour améliorer l'environnement économique, politique et juridique, il serait indispensable de :

- Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat des secteurs de production
- Poursuivre le rétablissement des équilibres macro-économiques et financiers
- Renforcer l'intermédiation financière non bancaire
- Poursuivre l'amélioration du secteur bancaire.

En vue de promouvoir les activités génératrices de revenus et d'auto emplois à l'intention des populations défavorisées, il est préconisé de :

- Identifier et mettre en oeuvre des chantiers d'intérêt communautaire dans les secteurs de l'habitat et de l'assainissement
- Identifier et mettre en oeuvre un programme de soutien à l'investissement privé dans les secteurs agro- alimentaire, du petit élevage et de cultures de contre saison
- Promouvoir des système d'épargne et crédits adaptés aux besoins de financement des groupes vulnérables
- Identifier et mettre en oeuvre un programme prioritaire de construction de pistes rurales

- Mettre en place un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux pour les travailleurs sans qualification et les jeunes diplômés sans emplois.

La création d'un environnement favorable au développement du secteur privé devra comporter les impératifs suivants :

- Rendre opérationnel la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation
- Poursuivre la simplification des formalités de commerce d'investissement et de création d'entreprises
- Coordonner la production et la diffusion des informations économiques et commerciales
- Aider à mettre en place des systèmes de gestion de la qualité au sein des entreprises et des institutions d'assistance
- Améliorer le dispositif de concertation Etat - secteur privé
- Assurer l'encadrement des prometteurs du secteur privé en vue d'une meilleure professionnalisation du secteur privé
- Créer l'Office pour la Promotion de l'Entreprise burkinabè.
- Améliorer la politique fiscale.

En vue de renforcer le système judiciaire pour le développement du secteur privé, il serait indispensable de :

- Appliquer les actes uniformes de l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et mettre en concordance les dispositions nationales
- Créer des tribunaux de commerce
- Promouvoir la formation des magistrats et des auxiliaires de justice
- Mettre en oeuvre les recommandations issues du forum de la justice
- Rendre le système judiciaire transparent.

Dans le Plan d'Action 2000-2004 du Conseil Economique et Social, il est prévu la réalisation d'un programme de renforcement du pouvoir économique de la femme en vue de **Renforcer les petites et micro-entreprises, en particulier celles créées par les femmes**

* En 2002, seront organisées des conférences publiques sur l'accès des femmes aux facteurs de production et aux revenus (micro-projets, micro-crédits, RAF etc.).

* En 2004, une session sera tenue sur la politique d'accès des femmes aux facteurs de promotion ;

Aussi, parmi les propositions retenues dans le cadre de l'étude menée en Novembre 1998 par le Conseil Economique et Social pour une amélioration de la compétitivité au Burkina Faso figure la création des opportunités pour les investisseurs. Cette recommandation qui s'appuie sur le rôle de carrefour des échanges que peut jouer le Burkina Faso pour la sous région insiste sur le développement des infrastructures routières entre notre pays et ses voisins et la réduction des coûts de facteurs de production (Téléphone, eau, électricité) pour attirer les investissements.

La récente session de l'Institution tenue en septembre 1999 a également insisté sur le rôle d'appui à la croissance et à la compétitivité de l'économie que se doit de jouer le Conseil Economique et Social en vue d'**encourager les partenaires entre secteur public et secteur privé et stimuler la création d'emplois.**

Chapitre V : GOUVERNANCE

La gestion décentralisée de type participatif a été favorisée au Burkina Faso par le renforcement des capacités des collectivités à s'autogérer.

V — 1 : Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations.

VI.1.1. De la Gouvernance

A - Promotion de la Décentralisation et renforcement de l'autorité locale.

La loi n° 0041/98/AN du 06 Août 1998 reconnaît au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, le pouvoir de tutelle des Collectivités ; l'article 7 du Décret n° 97-468/PRES/PM quant à lui, stipule que c'est le MATS qui est chargé de la mise en oeuvre du suivi et de la coordination de la politique de décentralisation au Burkina Faso.

Ce processus de démocratisation et de décentralisation au Burkina Faso a connu des avancées significatives avec :

- La relecture du code électoral, dont l'innovation importante a été la création d'une Commission Electorale Indépendante.
- L'adoption des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD)
- La création au niveau du MATS de la Direction Générale des Collectivités Locales qui a reçu comme attributions :
- La mise en oeuvre et la coordination des politiques nationales en matière de décentralisation.
- La coordination des rapports entre l'Etat et les collectivités Locales.
- La formation et le suivi des agents publics de l'administration des Collectivités Locales .
- L'appui aux plans et programmes de développement.
- Le MATS, dans le cadre de l'appui au processus de décentralisation, a mené d'importantes actions dont les plus significatives se situent dans les domaines suivants:
- les actions en matière d'exercice du pouvoir de tutelle
- Les actions dans les domaines d'assistance et d'appui conseil
- Les actions en matière de sécurité et de protection civile

A) - De l'exercice du pouvoir de tutelle

Dans ce cadre le MATS a initié des mécanismes de mise en oeuvre et coordination de la politique de décentralisation.

Ces mécanismes sont de deux ordres :

- L'élaboration des textes en matière de décentralisation (Textes d'Orientation de la Décentralisation).
- L'organisation des élections municipales.

B) - Des actions d'appui conseil

Ces actions concernent les données ci-après :

- Humain et matériel (mise à la disposition des Communes d'agents, contribution à la formation du personnel local, nomination des Secrétaires Généraux de Mairie, mise à la disposition des Maires de certains textes fondamentaux).
- Financier (la formation des agents des collectivités locales ont permis d'améliorer les taux de recouvrement).
- Des actions en matière de contrôle.
Ce pouvoir de contrôle s'est traduit dans les faits par des missions de terrain et d'inspection, organisées par la Direction Générale des Collectivités Locales ou l'Inspection Générale du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, ou de façon conjointe.

Les différents contrôles n'ont pas porté de manière systématique sur tous les aspects de la gestion des Collectivités, et ce, faute de moyens humains et matériels.

Ces inspections ont surtout consisté en des appui - conseils qu'en des contrôles sanctions et répressions.

Ces inspections ont permis de relever des dysfonctionnements dans la gestion des Collectivités Locales, et surtout contribuer à améliorer la qualité du fonctionnement des organes locaux et la bonne gestion du patrimoine des Collectivités Locales.

Quant au contrôle sur les actes budgétaires, il a porté sur les budgets primitifs, les budgets supplémentaires, les délibérations ayant un caractère financier, et les décisions modificatives et de gestion.

Les TOD prévoient que les autorités locales ont le pouvoir de fixer les taux d'impositions. C'est dans le cadre de la mise en oeuvre des TOD que s'est tenu les 19 20 et 21 janvier 2000 un Atelier National, regroupant les cadres de toutes les structures concernées.

Ces autorités locales ont par ailleurs le pouvoir de fixer déjà les redevances usagers pour les services fournis, de procéder à des emprunts après autorisation préalable par le Ministère de l'Economie et des Finances, de choisir des entrepreneurs pour l'exécution des projets et ce en conformité avec la réglementation en matière d'attribution des marchés. La publication des contrats et des appels d'offres pour la fourniture des services dépend de la nature des contrats et sont soumis à approbation préalable.

S'agissant des subventions de l'Etat, les montants sont généralement connus et pris en compte dans l'élaboration des budgets. Cependant ces subventions arrivent souvent en retard et sont pris en compte pour l'exercice suivant..

C) - Des actions en matière de sécurité et de protection civile

Les actions dans ce domaine concernent la formation et la mise en place des unités de police municipale au profit de 8 Communes.

Au total 356 Agents de police Municipale formés par l'Ecole Nationale de Police à Ouagadougou.

Plusieurs services de sécurité interviennent en appui à l'action communale.
Il s'agit de la Police Nationale, de la Police Municipale et des Sapeurs Pompiers.

Cet appui se traduit par les actions suivantes :

- Assurer la sécurité des agents de recouvrement
- Procéder au recouvrement des amendes forfaitaires et des taxes de stationnement
- Participer au recouvrement des frais de timbres sur les actes d'état civil.

Des actions programmées à court terme :

Ces actions sont centrées sur :

- La poursuite de la décentralisation des services de secours dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.
- Le renforcement des installations et de matériel pédagogique de l'Ecole Nationale des Sapeurs pompiers.
- L'extension du plan rouge à un plan d'organisation des secours (OR SEC).
- Le Recrutement de personnel au profit des effectifs de la Brigade National de Sapeurs pompiers.
- Le recrutement et la formation de jeunes appelés du SND.

Dans le cadre du renforcement de la décentralisation.

Il est prévu à court terme :

Au niveau des budgets locaux :

- le renforcement des budgets des collectivités par la création d'un fonds de péréquation, d'un fonds de solidarité allocation d'une part de la T.V.A
- La conduite d'une étude sur les conditions de mise en place d'un système pérenne de financement des investissements de la décentralisation dans 47 communes urbaines.
- Une étude sur la fiscalité qui est en voie d'achèvement.
- La réorganisation de la coopération décentralisée dans le sens d'établir la pleine et entière responsabilité des communes sur la gestion de cette activité.

Au niveau de la tutelle

- Une réorganisation de la tutelle rapprochée
- Un programme de formation pour les agents des services déconcentrés de l'Etat

Au niveau de la mise en oeuvre des mesures d'application du TOD.

- Un inventaire des textes réglementaires pris ou à prendre en application du TOD en cours
- Des mesures d'élargissement de la communalisation urbaine en prévision des élections municipales de l'an 2000.

Des projets et études, il faut citer pour cette rubrique :

- L'observatoire des communes qui doit décrire l'état d'évolution du processus de décentralisation, évaluer les performances, et ajuster les orientations.
- Le schéma directeur informatique du MATS (l'opération de saisie des cahiers de recensement au niveau de 47 communes est déjà terminée).
- La définition d'une politique de formation des personnel du MATS et des collectivités locales.

Un projet de formation des acteurs de la décentralisation.

VI.1.2. De la criminalité

Situation de la criminalité dans la ville de Ouagadougou année 1998 -1999

ANNEE	MEURTRES	VIOLS	VOLS	TOTAL
1998	03	07	1777	1787
1999	05	23	3490	3518

Il faut noter qu'en absence de statistiques démographiques fiables en notre possession , il nous est impossible de dégager le pourcentage pour mille (1000) habitants tel que vous l'auriez souhaité .

Quant aux zones ou quartiers jugés inaccessibles aux forces de la Police Nationale, il n'existe pas l'instant de cas pouvant vous être signalés .

V — 2 : Les modifications politiques et législatives intervenues dans le domaine de la gouvernance depuis Habitat II

Le processus de décentralisation au Burkina Faso a connu des avancées significatives avec :

- la relecture du code électoral dont les innovations importantes sont entre autres la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante, le mode de scrutin, le découpage électoral, le financement des partis politiques, le statut de l'opposition.
- la création au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité de la Direction Générale des Collectivités Locales
- l'adoption en 1998 des textes d'Orientation sur la Décentralisation. Ces textes proposent des innovations importantes sur les plans juridique, financier et incitatif.
- La création de l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF) qui a fortement contribué à la mise en oeuvre satisfaisante de la décentralisation par les actions de formation et de promotion de la coopération décentralisée.
- L'adoption de la loi n°001/2000/AN du 21 Février 2000 portant institution de délégations spéciales communales dans les communes urbaines du Burkina Faso.
- L'adoption de la loi portant fixation des limites territoriales des communes urbaines.

L'adoption des différents textes sur la décentralisation a permis de marquer le pas sur certains domaines notamment :

- En matière d'organisation du territoire. Cette nouvelle organisation prévoit la distinction entre commune urbaine et commune rurale. Elle consacre l'obligation de délégation de pouvoir des ministres aux responsables de services déconcentrés et aux représentants de l'allègement des conditions de création ou d'érection des différentes entités administratives.
- En matière de renforcement de la démocratie locale.

Cette disposition réaffirme la libre administration des collectivités territoriales et l'amélioration de l'information et de de la participation des citoyens.

Par ailleurs, la loi reconnaît à l'autorité de tutelle un pouvoir de contrôle en matière de financement des collectivités locales.

Les nouvelles lois en vigueur affirment la compétence des collectivités locales en matière de :

- détermination des taux de certaines taxes
- la possibilité pour les communes de recourir à l'emprunt.
- le soutien à des initiatives locales de développement etc.

Au niveau des structures de contrôle, il convient de noter les mutations opérées récemment au niveau de Cour Suprême et qui ont permis la création de la Cour des Comptes chargé entre autres du contrôle de la gestion des finances publiques.

V - 3 : Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés dans le domaine de la gouvernance

La principale contrainte est la multiplicité d'acteurs institutionnels (MATS - CND - MEF MIHU) et des partenaires au développement, tous artisans de la décentralisation. Comment coordonner les activités de tous ces acteurs surtout qu'ils s'adressent tous au même public cible de fois avec des messages différents ou contradictoires.

Le dilemme est comment coordonner les activités de tous ces acteurs ? La disparité des modes d'intervention pourrait être préjudiciable au processus de décentralisation.

- le niveau des budgets des communes reste faible pour répondre aux besoins des collectivités, ainsi que l'appui financier de l'Etat ;
- l'incompréhension des rapports entre autorités de tutelle et les communes (la notion de tutelle est mal perçue et les missions du Secrétariat Général de Mairie mal comprises).
- L'insuffisance de la formation des agents des services déconcentrés et des représentants de l'Etat ;
- L'exercice de la démocratie locale a connu des difficultés liées au fonctionnement des conseils municipaux et des commissions spécialisées.

En effet, les principaux handicaps ont été l'analphabétisme de la plupart des conseillers, la tenue irrégulière des sessions ordinaires, le non-établissement des bilans d'activités des conseils municipaux et l'insuffisance des débats démocratiques au sein des conseils municipaux.

L'exercice du contrôle au niveau de la Chambre des Comptes a connu des difficultés liées à l'absence de moyens humains et matériels. En outre, les dossiers de l'Inspection Générale d'Etat ne sont pas toujours suivi d'effet.

V—4 : Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact dans le domaine de la gouvernance

L'adoption des différents textes sur la décentralisation a permis de mettre l'accent sur certains domaines notamment en matière d'organisation du territoire, de renforcement du développement participatif, de la démocratie locale et du financement des collectivités.

L'institutionnalisation de la journée de la commune burkinabè permet des échanges fructueux au niveau national et régional.

Au niveau du MATS, une conférence annuelle des Maires a été instituée pour renforcer le dialogue entre autorités de tutelle et collectivités locales.

Les actions de contrôle menées au sein des administrations publiques aussi bien a priori comme à posteriori ont eu un effet dissuasif sur les comportements répréhensibles de certains agents.

Le Conseil Economique et Social en tant que Chambre de la Société Civile contribue à travers ses propres activités à la promotion de la participation populaire et à l'enrichissement du processus démocratique en encourageant la participation populaire et l'engagement civique.

Regroupant toutes les catégories socio - professionnelles du pays ses délibérations revêtent un caractère démocratique car tenant compte des préoccupations de toutes les sensibilités nationales. La promotion du dialogue social est une activité constante de l'institution.

V— 5 : Les recommandations pour les actions prioritaires futures dans le domaine de la gouvernance

Elles se résument aux points suivants :

- élaboration de la loi portant modalités de mise en place des organes élus dans les communes rurales ;
- achèvement de la rédaction des textes d'application du TOD et leur diffusion ;
- définition des blocs de compétences à transférer ;
- dotation des collectivités en ressources humaines qualifiées ;
- appui à l'élaboration des programmes locaux de développement.

Dans le domaine de la participation populaire, il s'agira de renforcer les capacités techniques et de gestion par la formation des élus locaux et des agents en service dans les collectivités locales.

Toujours dans ce volet, il est prévu la réorganisation de la coopération décentralisée dans le sens d'établir la pleine et entière responsabilité des communes sur la gestion de cette activité.

Pour renforcer les capacités de gestion des communes, les actions futures seront les suivantes :

- autoriser les collectivités locales à asseoir certains impôts et taxes ;
- mettre en place le fonds de dotation ;
- organiser un fonds national de péréquation entre les communes pour cultiver la solidarité;
- définir les propriétés à transférer aux communes.
- Instaurer un système de contrôle.

Pour assurer une gestion transparente, il s'agira de :

- Prendre des mesures pour donner une suite aux actions de contrôle des structures chargées de cette tâche.
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures de contrôle.
- Prendre des mesures pour favoriser le contrôle des populations.

Dans le cadre de la promotion de la décentralisation et du renforcement du pouvoir des autorités locales, le Conseil Economique et Social sur saisine du Président du Faso, a, lors de sa deuxième

session ordinaire de l'année 1997 tenue sur les textes relatifs à “ la Réforme Globale de l'Administration publique ” a fait des recommandations tendant à une meilleure définition et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ; en particulier les collectivités territoriales décentralisées. La décentralisation actuellement engagée devrait permettre aux populations d'accéder progressivement à la maîtrise de leur développement sur le plan local.

Chapitre VI : COOPERATION INTERNATIONALE

VI — 1 : Progrès réalisés depuis 1996, le contexte dominant les nouvelles tendances, les questions émergentes et les principales préoccupations dans le domaine de la coopération internationale.

Au plan sous régional

Intégration du Burkina Faso dans l'espace UEMOA regroupant 8 pays dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo est un atout. Les objectifs de cette union sont :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des états membres,
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques,
- créer entre les états membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes,
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales,
- harmoniser les législations des états membres et particulièrement le régime de fiscalité.

Au plan régional

L'appartenance du Burkina Faso à la CEDEAO qui comprend 16 Etats de l'Afrique de l'Ouest est aussi un atout.

Au plan international

Le Burkina Faso a opté pour le mécanisme de table ronde des bailleurs de fonds pour coordonner l'aide extérieure et renforcer la capacité du Gouvernement dans la coordination.

On peut noter que la concertation entre plusieurs partenaires a permis de financer conjointement un projet avec participation communautaire en milieu urbain (PACVCU). Ce sont le PNUD, l'IDA/Banque Mondiale, le GREA/OA, l'UNICEF, le Gouvernement du Burkina Faso, les Communes et les Populations bénéficiaires.

VI — 2 : Les modifications politiques et législatives intervenues dans le domaine de la coopération internationale depuis Habitat II

Au plan sous régional

Depuis le 1^{er} janvier 2000, entrée en vigueur effective de l'union douanière par l'entrée en vigueur du TEC (Tarif Extérieure Commun) aux 8 pays membres de l'UEMOA ayant opté de relever ensemble dans la solidarité les défis du 3^e millénaire "

- Cf. communiqué final des chefs d'état et gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) réunis le 8 décembre 1999 à Lomé.
- Cf. acte additionnel n°04/99 du 8 décembre 1999 portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.
- Acte additionnel n° 06/99 du 8 décembre 1999 instituant un dispositif de compensation financière au sein de l'UEMOA.

- Acte additionnel n°07/99 du 8 décembre 1999 portant relèvement du prélèvement communautaire de solidarité (PCS).
- Règlement n°02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 portant adoption du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA.

Au plan régional

Les avancées constatées vers l'institution d'un passeport CEDEAO, l'accélération du processus d'instauration d'une monnaie commune entre les pays de cette communauté et la réaffirmation de la volonté de réaliser l'unité africaine, exprimée lors du Sommet de Syrte en Libye en septembre 1999.

Au plan international

L'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 1996 _ Année Internationale de l'éradication de la pauvreté ". Au Burkina Faso, le Gouvernement a marqué clairement son intention de se consacrer à la problématique du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté dans une perspective à long terme couvrant la période 1995-2005. Cet engagement a pris une ampleur internationale car incluant ainsi les bailleurs de fonds du Burkina Faso dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Coopération internationale dans le domaine du logement

La coopération internationale jadis plus axée sur l'assistance financière et technique s'est orientée ces dernières années dans les domaines traitant de :

- l'élaboration et le suivi des stratégies nationales du logement.
- la formulation de politiques de développement des villes et des municipalités.
- l'assistance financière aux programmes d'infrastructures sectorielles.
- la formation et le développement institutionnel des administrations nationales et locales.

Ainsi, les projets et programmes en cours en plus des efforts du Gouvernement burkinabè bénéficient de l'appui de plusieurs partenaires. Nous pouvons citer entre autres :

- le projet de création d'un **observatoire des communes** qui est un volet du Projet d'Appui à la Consolidation de la Décentralisation au Burkina Faso (PACD) est appuyé par la Fédération canadienne des municipalités à travers l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).
- la **Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie (DGUT)** quant à elle, a entrepris depuis 1986 avec l'aide de la Coopération Néerlandaise, l'enregistrement des données parcellaires. L'IDA/Banque Mondiale assiste aussi la DGUT à l'instar de l'ensemble des partenaires de la chaîne foncière pour la mise en place du système d'information foncière au sein de la composante gestion urbaine du 3^e projet de développement urbain.
- le **Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU)** du 3^e Projet de développement urbain est l'oeuvre de plusieurs partenaires que sont :
 - le PNUD
 - l'IDA/Banque Mondiale
 - le Gouvernement du Burkina Faso
 - le GREA/OA (Groupe de Recherche en Eau et assainissement pour l'Afrique de l'Ouest)

l'UNICEF
la Coopération Française

- Le **projet Locomat** est soutenu par le PNUD, le CNUEH-Habitat et le Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Coopération internationale dans le domaine de la gestion environnementale

Une amorce de coopération se tisse entre la Région Wallonne de Belgique et entre le Lycée Agricole et Horticole de Tarbes en France.

Coopération internationale dans le domaine de la gouvernance

En matière de coopération internationale le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité a pu bénéficier de 1997 à 1999 des dons et subventions suivants :

DONS ET SUBVENTIONS RECUS PAR LE MATS DE 1997 A 1999

Intitulé du projet	Secteur d'activité	Coût Total	Contre partie nationale	Concours extérieur	Organisme de Financement	Durée de financement	Date de signature
Projet d'appui à la décentralisation	Formation	98000000		98000000	Coopération Française	4 ans	31/03/95
FACOL	Formation	350000000		350000000	Coopération Française	6ans	Novembre 1992
PACD	Appui institution administrative (études et formations)	245000000		245000000	Coopération Canadienne	4 ans	Janvier 98

Il faut signaler que la Police Nationale a bénéficié de subventions de la part de la Coopération Française dont le montant et la date de signature ne nous sont pas parvenus.

VI-3 : Les faiblesses institutionnelles et les obstacles rencontrés

Au plan sous régional

Au niveau de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA), le taux de croissance économique réel s'est établi à 3,3% en 1999 ; ce qui constitue une baisse par rapport à la situation de 1998 qui était de 4,3%.

Les activités de la commission de l'UEMOA restent pour le moment trop liées aux financements extérieurs provenant notamment de l'union européenne.

Le principe de la libre circulation n'est pas encore effectif malgré les textes en vigueur ; en témoignent les nombreuses tracasseries policières dont les populations sont victimes à certaines frontières et dans certains pays membres de l'UEMOA.

Au plan international

Depuis 1997, on observe une baisse importante des appuis de la communauté internationale à l'aide publique au développement du Burkina Faso liés à l'ajustement structurel. A cela, il faut noter que cette aide est inégalement répartie dans les différentes régions du Burkina Faso.

Aussi, certains secteurs primordiaux comme l'Habitat et l'Urbanisme ne sont pas inscrits parmi les priorités de développement de bon nombre de partenaires au développement qui dirigent exclusivement leurs actions vers des secteurs tels que l'éducation, la santé, le développement rural.

VI. 4 : Les principales leçons tirées sur la durabilité et l'impact dans le domaine de la coopération internationale

L'insuffisance de données et/ou d'analyses ne permet pas de déterminer de façon globale l'impact et la durabilité de l'assistance internationale sur le développement du pays. Néanmoins, des effets positifs de la coopération internationale se font sentir surtout dans les domaines sociaux que constituent la santé de base, l'éducation de base, l'eau, l'assainissement, la nutrition et la santé de la reproduction.

Nous pouvons néanmoins souligner que dans le cadre de l'UMOA, le niveau des prix à la consommation s'est inscrit en baisse sensible, à la faveur de l'abondance de l'offre des produits agricoles. Le taux d'inflation est ressorti, en moyenne annuelle, à 0,2% en 1999, contre 3,6% en 1998.

L'accent mis par le PNUD sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales en faveur du développement participe à la durabilité et à l'impact de la coopération internationale.

L'implication des populations, des communautés et des communes dans les projets urbains avec " participation communautaire " permet aux bénéficiaires de se prendre en charge et de gérer elles-mêmes les ouvrages communautaires réalisés.

VI. 5 — Les recommandations pour les actions prioritaires dans le domaine de la coopération internationale

Au plan sous régional

L'élaboration effective d'un code de transparence dans la gestion des finances publiques des pays de l'UEMOA s'avère indispensable.

Les états membres de l'union doivent adopter des positions communes ou harmonisées dans le cadre de leurs relations avec les partenaires au développement et à l'occasion des négociations commerciales internationales.

L'UEMOA doit développer des stratégies de financement qui lui sont propres.

Tous les pays membres de l'union doivent respecter les dispositions réglementaires prises par l'union.

Au plan régional

La pleine application par tous les Etats membres de la CEDEAO des engagements souscrits doit être une réalité.

Au plan international

Intensifier le dialogue sur l'harmonisation des politiques et la mobilisation des ressources.

CONCLUSION GENERALE

Bien que le secteur de l'habitat concourt au bien être des populations en général et celles défavorisées en particulier, les politiques sectoriels tant au niveau gouvernementales qu'internationale ne l'inscrivent pas souvent parmi les priorités du moment.

Il convient néanmoins de souligner la volonté exprimée par les autorités du Burkina Faso dans la mise en oeuvre des différentes composantes à savoir le logement, le développement social et l'élimination de la pauvreté, la gestion environnementale, la gouvernance et la coopération internationale.

Dans tous les secteurs, les progrès réalisés demeurent en deçà des attentes et des programmes élaborés en raison de l'insuffisance des moyens financiers, humains et organisationnels car, tout est à la fois prioritaire et important.

Cependant, les modifications politiques et législatives intervenues depuis 1996 augurent des lendemains prometteurs, car, les faiblesses institutionnelles qui ont constituées des obstacles pourront être levées étant entendu que les principales leçons esquissées dans le rapport guideront à n'en point douter à la mise en oeuvre des actions prioritaires futures.

Toutefois, il demeure important de créer une synergie d'actions dans les différents secteurs d'activité afin que les crédits alloués puissent contribuer de façon efficiente à atteindre les objectifs définis par les programmes.

Par ailleurs, la mise en oeuvre du programme pour l'habitat nécessite l'intervention effective des partenaires au développement, conformément aux engagements pris lors des grands forum. Il est indispensable d'appuyer les divers besoins exprimées par les états les plus défavorisés dans la recherche de solutions aux problèmes qui assaillent les populations rurales et urbaines dans ses franges les plus pauvres. C'est à ce prix que le programme pour l'habitat sera exécuté au bénéfice de ces populations.

BIBLIOGRAPHIE

- Code de l'environnement 1997
- Direction Générale de l'Hydraulique
- Direction des Transports Terrestres et Maritimes : Rapport de la réunion du comité d'orientation Cotonou 30, 31 Octobre 1999
- Etude pour la définition et la mise en place d'un nouveau système d'exploitation et de maintenance des équipements hydrauliques d'exhaure en milieu rural et semi urbain associant des opérateurs privés 1998
- Ministère de l'Eau : politique et stratégie en matière de l'eau adopté par le conseil des Ministres en sa séance du 1^{er} Juillet 1998
- Mamadou DIALLO : le niveau d'implication des véhicules à moteur dans la pollution de L'air (communication Juin 1999)
- Mamadou DIALLO qualité de l'air en milieu urbain Ouagadougou 1999
- Politique et stratégies en matière de l'eau (1998 Politique et stratégies en matière de l'eau 1998)
- Rapport général du CASEM du Ministère de l'Environnement et de l'Eau 1997 - 1998
- Rapport sur le développement durable au Burkina Faso humain durable 1998
- Rapport technique d'exploitation de ONEA exercice 1998
- Etude d'un Plan National d'Organisation de Secours en cas de catastrophes au Burkina Faso 1997
- Complément d'information
- Secrétariat Permanent du Comité National de Secours d'Urgence et de Réabilitations
- Approvisionnement en eau potable.

MEE	:	Stratégie Nationale du sous-secteur de l'Assainissement au Burkina Faso
ONEA	:	Plan Stratégique d'Assainissement des Eaux usées de la ville de Ouagadougou - décembre 1993-34
ONEA	:	Communication de l'ONEA au 10 ^{ème} Congrès de l'UADE à Durban : Financement de l'Assainissement Urbain : l'expérience de l'Offination de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) au Burkina Faso Mars 1999
ONEA	:	Restructuration de l'Offre et de la demande en Assainissement par le développement des capacités privées.
PED-Sahel/GTZ-CILSS	:	Etude d'identification des conditions cadres pour une intervention du Programme énergie domestique (PED) Sahel GTZ/CILSS au Burkina Faso.
UEMOA	:	La gestion communautaire des énergies domestiques 1999.

Quelques textes ou documents existant en matière d'environnement

- Loi n° 005/97/ADP portant code de l'Environnement au Burkina Faso (adopté le 30/01/97)
- Plan d'Action National pour l'Environnement
- Stratégie Nationale du sous-secteur de l'Assainissement au Burkina Faso - (adoptée en janvier 1996)
- Décret n° 98-321 portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso

INDICATEURS

La lutte contre la pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique est due aux transports, aux industries, aux ménages et aux déchets solides par combustion libérant des substances polluantes telles que : CO, O₃, NOX, Pb etc_ Ces substances sont très nocives pour la santé. Au Burkina Faso la lutte contre la pollution atmosphérique se fait à travers les actions menées dans le cadre de la mise en _uvre des conventions internationales qui sont :

- La convention cadre sur les changements climatiques
- Le protocole de Montréal (protections de la couche d'ozone)

Et la lutte à travers les missions et mandats du Ministère de l'Environnement et de l'Eau avec l'appui des autres Ministères tel que le Ministère du Transport et du Tourisme etc.

Avant d'aborder les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique voici quelques indicateurs de niveau de pollution :

Niveau de pollution de l'air dans la ville de Ouagadougou

Les polluants retenus :

Cinq (5) polluants représentatifs pour le transport urbain, ont été retenus dans le cadre de l'étude menée par TECHNUM sur la qualité de l'air à Ouagadougou :

- le monoxyde de carbone (CO)
- les oxydes d'azote (Nox)
- les composants organiques volatils (COV)
- les hydrocarbures volatils (HC)
- le dioxyde de soufre (SO₂)

L'impact sur la qualité de l'air a été calculé à l'aide d'un modèle de dispersion.

Selon les estimations des émissions gazeuses qui ont été faites à l'aide de simulations mathématiques des trafics actuels et futurs de la ville de Ouagadougou, sur la base des trafics, les résultats révèlent une émission journalière d'environ :

- 64 tonnes pour le CO
- 34 tonnes pour les HC
- 2 tonnes pour le NOX.

Par rapport à la responsabilité des modes de transport on retiendra que :

- les deux roues sont responsables pour 77% de CO émis et 95% de HC émis ;
- les quatre roues sont responsables pour 23% de CO et 5% de HC émis.

Ces taux d'émissions dépassent largement la norme OMS, l'ozone (O₃) et le plomb

n'ont pas été étudiés.

Croissance urbaine :

D'après les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat en décembre 1996, près de 70% de la population urbaine est concentrée dans les deux villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dont plus de 2/3 à Ouagadougou. Selon les prévisions disponibles, la population à l'horizon 2010 de l'agglomération de Ouagadougou serait de l'ordre de 1,5 millions d'habitants et celle de Bobo-Dioulasso de l'ordre de 1 millions d'habitants, c'est-à-dire approximativement la population actuelle de la ville de Ouagadougou et de sa banlieue. Cette croissance démographique s'explique en grande partie par le fait que ces deux villes et particulièrement Ouagadougou (qui concentre 2/3 de l'industrie moderne et 60% du travail salarié moderne) constituent les centres administratifs politiques et économiques du pays où se concentrent :

- L'essentiel des services de haut niveau
- Banques
- Institutions Financières
- Hôpitaux
- Assurances
- Les sièges sociaux des sociétés et autres représentations internationales ;
- Les Universités et les Ecoles de formations techniques et professionnelles
- Les principales industries
- Les principales activités commerciales etc.

Ouagadougou demeure une ville en pleine expansion spatiale et démographique mais avec une très forte centralité des emplois et des services. Dans ce contexte le problème des transports urbains se pose tout particulièrement à Ouagadougou la capitale. Il suffit pour s'en convaincre, d'observer la circulation aux heures de pointe. Elle révèle véritablement un spectacle inquiétant pour l'avenir tant du point de vue de la congestion du trafic que de celui de la pollution atmosphérique.

Le système des déplacements urbains de Ouagadougou

Le système des déplacements urbains à Ouagadougou connaît plusieurs modes avec une prédominance de la marche à pied et des deux roues (étude de 1992). Le transport en commun reste encore assez marginal. L'étude sur la mobilité à Ouagadougou menée en 1992 par le LET, le CEDRES et INRETS a révélé la répartition ci-après :

Répartition modale des déplacements à Ouagadougou

Modes	Pourcentage
Marche à pied	42
Deux roues motorisées	39
Bicyclettes	10
Voitures	06
Transport collectif	03

Une enquête de trafic réalisée en 1996 sur 15 axes de la capitale entre 6 heures et 20 heures a donné les résultats suivants :

Modes	Pourcentage
Piétons	10
Vélos	23
Cylo - de 50 cc	30,3
Cylo + de 50 cc	19,2
Voiture particulière	13,9
Taxis	2,20
PL	1,4

Répartition modale selon la période de pointe (%)

Mode de transport	Matin	Midi	Après midi	Soir
Marche à pied	42	31	29	42
Deux roues motorisées	-	-	-	-
Bicyclettes	11	12	10	11
Voitures particulières	6	8	9	5
Transport en commun	4	4	2	3

On remarquera :

- La prédominance des deux roues motorisées dans l'utilisation des modes de déplacement aux périodes de pointe de midi (45 %) et de l'après midi (50 %)
- La prédominance de la marche à pieds aux heures de pointe du matin et du soir.

Le niveau de la mobilité journalière quant à elle demeure assez considérable à Ouagadougou, comparativement aux autres villes de la sous région (3,7 déplacement par jour et par personne de plus de 14 ans contre une moyenne journalière de 2 déplacements dans la plus part des pays voisins).

Le niveau de la mobilité générale trouve en grande partie sa justification dans le fort taux d'équipement des ménages à deux roues :

- 150 deux roues motorisées pour 100 ménages
- 79 bicyclettes pour 100 ménages
- et 22 voitures particulières pour 100 ménages

Le temps de transport

La durée moyenne du trajet aller jusqu'au lieu de travail est de 15 à 45 minutes pour tout moyens confondus.

En plus de la pollution due aux transports, on peut citer entre autres :

- La pollution des ménages
- La combustion des bois de chauffe
- La combustion d'ordures ménagères, etc.
- La pollution due aux industries
- La pollution naturelle (brume sèche - particulièrement de la poussière). Ces pollutions n'ont pas fait l'objet d'évacuation encore (l'étude est en cours).

Approvisionnement en eau potable

Répartition des ménages selon les sources d'eau sur tout le territoire Burkinabè

	Cours d'eau	Puits	Forages	Adduction d'eau BF / BP
% des ménages	9,1	47,6	25,6	12,4 / 5

Sources EMI 1996

Constats :

Les puits sont la principale source d'eau pour près de la moitié (47,6 % des ménages Burkinabè) La majorité (56 %) des ménages consomme de l'eau dont la qualité est douteuses.

Les indicateurs et données qualitatives pour l'approvisionnement en eau potable

a) L'accès à l'eau potable

Les principaux lieux d'approvisionnement en eau potable des ménages burkinabè sont constitués des puits (47,6%), suivis des forages (25,6%), des fontaines publiques (12,4%) et des cours d'eau (9,1%). L'eau courante de robinet intérieur ou extérieur, n'est présente que dans (5%) des ménages Burkinabè.

Les sources d'approvisionnement différent selon les zones et les niveaux de vie. La zone rurale s'approvisionne surtout à partir des puits (54,4%) contre (19,7%) pour les zones urbaines. En milieu urbain, c'est à la fontaine publique (50,2%) contre (13,3%) en zone rurale et au robinet (24%) contre (0,5%) en zone rurale que s'approvisionnent les populations. 11% des ménages ruraux s'approvisionnent au niveau de surface (mares, marigots etc.).

Tableau d'approvisionnement en eau potable

Source	Rural	Urbain	National
Cours d'eau	11 %	1,2 %	
Puits	54,5 %	19,2 %	
Forages	30,6 %	4,6 %	
Adduction (BF et robinet)	3,8 %	74,2 %	

Source : IMSD profil de pauvreté au Burkina Faso 1996.

Quatre (4) ménages sur cinq (5) ont accès à l'eau potable en milieu urbain (branchement au réseau d'adduction d'eau, approvisionnement dans des fontaines publiques ou dans un forage). Mais dans les villes le problème d'eau potable se pose toujours, car seulement 56 % de ménages ont l'eau potable, et il y a jusqu'à 40,2 % des ménages qui s'approvisionnent encore dans les puits. Seulement un tiers des ménages pauvres ont accès à l'eau potable. A Ouagadougou et Bobo-Dioulasso la situation est relativement meilleure avec 68,5 % de ménages pauvres qui s'approvisionnent dans les fontaines publiques. Mais très peu de ménages pauvres (4,2 %) dans les deux grandes villes y accèdent.

La mortalité infantile est de 105,3 ‰, selon les données statistiques de l'Enquête Démographique et de Santé 1998 - 1999.

Consommation d'eau par ménage

La politique définie par le gouvernement vise à satisfaire les besoins en eau potable en qualité et en quantité des centres urbains, semis urbains et les zones rurales. La consommation journalière actuelle est de 20 litres/hab en milieu rural, 50/hab en milieu urbain.

Les objectifs du Ministère de l'Environnement et de l'Eau est de 65 litres/hab/jour pour Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, 50 litres/hab/jour pour les autres centres et le milieu rural 25 à 30 litres/hab/jour, soit un forage pour 300 habitants.

Le prix de l'eau

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) produit et distribue le mètre d'eau à 485 FCFA (GOPA 1995) et vendait aux consommateurs à 250 FCFA prix agréé par l'autorité publique.

Depuis janvier 2000 il y a eu augmentation du prix de l'eau.

Tarifs généraux de vente d'eau au Burkina Faso en l'an 2000

- le sceau de 20 litres : 5 FCFA
- la bassine de 40 litres : 10 FCFA
- le fût de 220 litres : 60 FCFA

Désignation	Unité (FCFA/m ³)	Tarifs
-Eau potable vendue aux ménages	FCFA/m ³	414
Tranche de consommation de 0 à 10 m ³	FCFA/m ³	176
Tranche de consommation de plus 10m ³ à 25m ³	FCFA	375
Tranche de consommation de plus de 25m ³	FCFA/m ³	993
Eau vendue aux postes d'eau autonomes	FCFA/m ³	93
Eau vendue aux bornes fontaines (sans limitation de plafond)	FCFA/m ³	186

Prix de l'eau (suite)

Le prix réel de l'eau varie selon la saison et le lieu :

Par exemple en saison sèche (Mars, Avril, Mai), la barrique d'eau est vendue entre 1000 et 1 500 FCFA dans les quartiers périphériques mal desservis par le réseau d'adduction d'eau. Une (1) barrique ou fût contient 220 litres, ou 0,22 m³ soit environ 1,6 à 2,5 dollars US selon échange 1US = 600 FCFA.

Données qualitatives

- a) Code de construction non en cours d'élaboration,
- b) Carte des risques (oui), il existe des cartes de risque pour la santé (les foyers d'épidémies), d'urbanisme (les zones d'érosion, d'inondation etc.), environnement (toute population d'éléphants, inondation, glissement de terrains, zones désertiques).
- c) Assurance contre les catastrophes naturelles oui seulement au niveau industriel (voiture, maison, champs etc.).

Pour le maintien de la sécurité :

Année 1995 - 1997

Commune de Ouaga	=	50 éléments formés
Commune de Bobo-Dioulasso	=	40 éléments
Commune de Banfora	=	10 éléments

Année 1997 - 1999

Commune de Ouaga	=	50
Commune de Bobo-Dioulasso	=	30

Année 1999 - 2001 (Toujours en formation)

Commune de Ouaga	=	107	toutes promotions confondues
Commune de Bobo-Dioulasso	=	35	
Commune de Kaya	=	10	
Commune de Houndé	=	5	
Commune de Fada	=	7	
Commune de Diébougou	=	7	
Commune de Gaoua	=	5	

Etat des activités des Compagnies des sapeurs pompiers pour l'année 1998

- Secours à victimes	=	9240 cas
- Accidents de circulation	=	6808 cas
- Incendies	=	523 cas

Situation de la criminalité dans la ville de Ouagadougou année 1998 - 1999

ANNEE	MEURTRES	VIOLS	VOLS	TOTAL
1998	03	07	1777	1787
1999	05	23	3490	3518

SITUATION DE LA CRIMINALITE AU BURKINA FASO DE 1997 A 1999

Crimes et délits contre la chose publique	1997	1998	1999
- Trafic d'armes	37	4	5
- Trafic stupéfiants	56	50	17
- Concussion	0	3	2
- Evasion	95	98	67
- Usurpation de Fonction	8	41	11
- Abattage clandestin	74	164	30
- Corruption	2	1	1

Crimes et délits contre les particuliers	1997	1998	1999
Assassinats	12	26	8
Meurtres	43	28	31
Empoisonnement	16	13	14
Infanticide	14	18	7
Parricide	9	2	2
Homicides involontaires	218	96	208
Coups et blessures volontaires	3629	3168	2454
Avortement	144	20	18
Arrestation et Séquestration	23	132	91
Abandon de domicile conjugal	454	453	312
Enlèvement de mineurs	371	241	180
Abandon de famille	256	241	167
Diffamations et injures	728	671	450
Attaques à main armée	668	608	424

Crimes et délits contre les Moeurs	1997	1998	1999
Attentat à la pudeur	11	6	16
Outrage public aux bonnes moeurs	14	11	5
Viols	86	66	54
Adultère	70	45	26

Crimes et délits contre la propriété	1997	1998	1999
Vols	9695	10959	6991
Escroqueries	952	1063	666
Recels de choses	827	533	464
Filouteries	52	47	35
Incendies volontaires	66	136	68
Destructions volontaires de biens	200	232	193
Complicités de vol	224	167	97
Violation de domicile	234	175	202
Abus de confiance	3118	3429	2418

Source : DGPN

N.B :

La baisse des crimes commis durant l'année 1999 est due en partie au contexte national qui n'a pas permis aux agents de sécurité de multiplier les sorties de contrôle.

Série de données minimales pour Istanbul + 5 : synthèse de 3 villes

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
Chapitre 1 : Logement					
Indicateur 1 : Types d'occupation	x				
Pourcentage de foyers dirigés par des femmes et des hommes dans les types d'occupation suivants :					
a) propriété	87,5	62,9	44,5	54,7	RGPH'96
b) location simple	5,3	21,9	36,6	32,0	
c) location vente	0,4	2,3	1,6	3,3	
d) occupation gratuite	6,9	12,9	17,3	10,1	
Indicateur 2 : évictions	x				
Nombre moyen annuel de ménages expulsés de leurs logements au cours des 5 dernières années	16 236				CONASUR
<i>Donnée qualitative 1 : droit au logement</i>					
La constitution ou la législation du pays assurent-elles le respect du droit au logement ?	oui				Constitution
<i>Prévoient-elles une protection contre les évictions ?</i>	oui				
Indicateur 3 : rapport entre le prix du logement et le revenu					
Rapport entre le loyer annuel médian des logements et le revenu annuel médian des locataires					

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
Indicateur 4 : rapport entre le prix des terrains et le revenu					
Ratios entre le prix médian de 10 m2 de terrain aménagé, partiellement aménagé et brut et le revenu médian d'un ménage par mois					
Indicateur 5 : crédit hypothécaire et non hypothécaire					
Proportion de logements couverts par un prêt hypothécaire et par un prêt non hypothécaire	ND	ND	ND	ND	
Indicateur 6 : accès à l'eau	x				
Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau. On considère qu'un ménage a accès à l'eau potable s'il est situé à moins de 200 m d'une source d'eau potable	70 %	77 %	72 %	79 %	Rapport technique ONEA
Indicateur 7 : niveau de branchement des ménages	x				
Pourcentage de ménages raccordés aux réseaux :					
a) d'alimentation en eau,	20 %	30 %	24 %	30 %	Rapport technique ONEA
b) assainissement,	-	-	-	-	
c) d'électricité,	42 %	47,1 %	29,3 %	25,8 %	RGPH
d) téléphone	2,1	10,7	5,7	7,4	INSD - Profil de pauvreté 1998
Chapitre 2 : Développement social et élimination de la pauvreté					
Indicateur 8 : mortalité infantile (moins de 5 ans)	x				
Pourcentage de décès d'enfants, garçons et filles, ayant l'âge de 5 ans	105,3 pour 1000				EDS 1998-99

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
Indicateur 9 : taux de criminalité	x				
Nombre de crimes signalés par an pour 1000 habitants (hommes et femmes) :					Rapport annuel MATS -1999
a) meurtres		0,007			
b) viols		0,032			
c) vols		4,9			
Donnée qualitative 2 : violence urbaine	x				
a) Quartiers réputés dangereux ou inaccessibles à la police (oui / non)					
b) Violence à l'école (aucune, un peu, beaucoup)					
c) Politique officielle contre la violence domestique (oui / non)	oui				Action sociale
d) Politique de prévention de la criminalité (oui / non)	oui				MATS
e) Politique de contrôle des armes (oui / non)	oui				MATS
f) Programme d'aide aux victimes de la violence (oui / non)	oui				Action sociale
Indicateur 10 : ménages pauvres	x				
Pourcentage de ménages dirigés par des femmes et des hommes, situés au-dessus du seuil de pauvreté (seuil défini au niveau local ou national)	45,3	12,2	12,2	23,1	INSD - Profil de pauvreté 1998
Indicateur 11 : écarts entre hommes et femmes	X				
Les écarts entre hommes et femmes dans les principaux aspects socio-économiques :					
a) l'éducation (taux de scolarisation par sexe)	12	7,12			
b) la santé (mortalité infantile et espérance de vie par sexe)					
c) l'emploi (emploi par sexe)					
d) la participation formelle à la prise de décision (nombre de conseillers élus, par sexe, au niveau local)	1 371	127	118	56	Action collective Mars 2000

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
-------------------------------------	---------------------	-------------	--------------------	-----------	---------

Chapitre 3 : Gestion environnementale					
Indicateur 12 : croissance de la population urbaine	10312609 habts	709736 habts	309771 habts	72790 habts	RGPH'96
Croissance annuelle de la population	5,4	4,4	2,8	7,6	
Indicateur 13 : consommation d'eau	x				
Consommation moyenne en litres d'eau par jour et par personne, pour tous usages domestiques (ne comprend pas la consommation industrielle)	32 litres	39 litres	27 litres	27 litres	Rapport technique ONEA 1999
Indicateur 14 : prix de l'eau					
Prix médian payé pour 220 litres d'eau en dollars US dans la période de l'année où son prix est le plus élevé (= au moment où l'eau est la plus rare)		1,6 à 2,5 dollars US			
Indicateur 15 : pollution de l'air					
Nombre de jours excédant les normes annuelles d'émissions de l'OMS, et niveaux de concentration moyens annuels pour les substances suivantes : SO ₂ , particules en suspension, O ₃ , CO, Nox, Pb.		<ul style="list-style-type: none"> • 65 tonnes pour le CO • 34 tonnes pour les HC • 2 tonnes pour le NOX 			MEE
Indicateur 16 : eaux usées traitées	x				
Pourcentage des eaux usées subissant une forme de traitement		18,5 %	I n f i m e car démarrage en juin 2000	Néant	ONEA
Indicateur 17 : élimination des déchets solides					
Pourcentage de déchet solides :					
a) déposés dans une décharge contrôlée		0 %			
b) incinérés		7 %			
c) jetés dans des décharges sauvages		55 %			
d) recyclés		12 %			
e) brûlés à ciel ouvert		25 %			
f) autres		1 %			

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
<i>Donnée qualitative 3 : moyens de prévention et d'atténuation des catastrophes</i>	x				
Existence des principaux outils et application de normes et codes de construction appropriés :					
a) code de construction (oui / non)	non	non	non	non	
b) carte des risques (oui / non)	oui	oui	oui	oui	
c) assurance contre les catastrophes naturelles (oui / non)	non	non	non	non	
Indicateur 18 : temps de transport					
Durée moyenne, en minutes, du trajet aller jusqu'au lieu de travail. Il s'agit d'une moyenne de tous les modes de transport.					
Indicateur 19 : modes de transport					
Pourcentage des déplacements domicile - travail effectués par :					Enquêtes sur 15 axes de la ville en 1996
a) voiture particulière		13,9			
b) train		0			
c) autobus, minibus et autres transports collectifs		2,2			
d) motocycle		49,5			
e) deux roues non motorisé		23			
f) marche à pied		10			
g) autres		1,4			

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
<i>Donnée qualitative 4 : plans environnementaux locaux</i>	x				

Au niveau national , combien de villes ont-elles mis en place des initiatives de planification stratégique à long terme pour le développement durable faisant intervenir des acteurs clés (nombre)					
Ce processus est-il institutionnalisé au niveau national et / ou y a-t-il eu des changements institutionnels pour encourager les villes à engager des processus de planification du développement durable ? (oui / non)		oui			
Au niveau des villes , la ville a-t-elle engagé une initiative de planification stratégique à long terme pour le développement durable faisant intervenir des acteurs clés ? (oui / non)		oui			
La ville met-elle en oeuvre des plans locaux d'action environnementale faisant intervenir des acteurs clés ? (oui / non)					
Indicateur 20 : emploi informel	x				
Pourcentage de la population travaillant dans le secteur informel		43 %			Edition spéciale Sidwaya 1999
Donnée qualitatives 5 : partenariats public - privé					
1. Y a-t-il eu ces cinq dernières années au niveau de la ville, création de partenariats dans le domaine des services, entre des entreprises publiques clés et des entreprises privées ? (oui / non)		oui			
2. Si oui, combien au niveau national (nombre), au niveau de la ville (nombre)					
Indicateur 21 : produit urbain					
Le produit urbain peut être compris comme le revenu total, comme la valeur ajoutée (salaires, plus bénéfice commercial, plus taxes, plus importations) ou comme la demande totale finale (consommation, plus investissements, plus exportations)					

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Sources
Indicateur 22 : chômage	x				

Pourcentage moyen d'hommes et de femmes sans emploi au cours de l'année, faisant partie de la population actives (officielle). Les sans emploi sont représentés par le nombre moyen d'individus de plus de 15 ans qui, au cours de la période de référence, se trouvaient "sans emploi", "disponibles pour un emploi" ou "à la recherche d'un emploi".	1,4 %	16,2 %	12,2 %	3,9 %	RGPH'96
Chapitre 5 : Gouvernance					
Donnée qualitatives 6 : niveau de décentralisation	x				
1. Les niveaux supérieurs du Gouvernement (au niveau de l'Etat) ont-ils le pouvoir :					
a) de démettre l'autorité locale, par exemple en nommant un administrateur, (oui / non)		oui	non	non	TOD
ou en nommant un nouveau conseil municipal (oui / non)		non	non	non	
en organisant de nouvelles élections (oui / non)		oui	oui	oui	
b) de démettre des conseillers municipaux (tous / quelques uns)		tous	oui	oui	
2. Les autorités locales ont-elles pouvoir, sans l'aval de la hiérarchie gouvernementale :					
a) de fixer les taux d'imposition : impôts sur la propriété, etc. (tous / quelques uns)		tous			
b) de fixer des redevances usagers pour les services fournis ?		non			
c) de procéder à des emprunts (tous / quelques uns) ?		non			
d) de choisir des entrepreneurs pour l'exécution des projets (tous / quelques uns) ?		quelques uns			
3. Le montant des fonds transférés en provenance des niveaux supérieurs est-il connu avant de procéder à l'établissement du budget local (entièrement / partiellement) ? Si la réponse est "partiellement", quel est le pourcentage connu ?		non	non	non	

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
<i>Donnée qualitative 7 : participation des citoyens aux principales décisions de planification</i> (un processus participatif formel doit inclure : des annonces publiques, la réception et le traitement des objections, des réunions et des consultations publiques, la formation de comités impliquant les ONG et les représentants des autorités).					
Les villes font-elles participer la société civile dans le cadre d'un processus participatif formel, avant :					
a) des propositions de création de voirie (oui / non)		oui	oui	oui	
b) des changements dans le découpage de la ville (oui / non)		non	non	non	
c) des projets publics importants (oui / non)		oui	oui	oui	
<i>Donnée qualitative 8 : transparence et responsabilité</i>					
a) Audits externes réguliers des comptes municipaux (oui / non)					
b) Publication des contrats et appels d'offres pour la fourniture des services municipaux (oui / non)		Oui	Oui	Oui	
c) Sanctions en cas de faute des agents municipaux (oui / non)		Oui	Oui	Oui	
d) Légalisation sur la révélation de conflits d'intérêts potentiels (oui / non)		Non	Non	Non	
Indicateur 23 : revenus et dépenses des autorités locales					
Ressources annuelles locales totales en US, à la fois en capital et en recettes courantes, divisées par le nombre d'habitants (moyenne sur 3 ans) et dépenses d'équipement effectuées par les municipalités de la zone métropolitaine, en US par habitant (moyenne pour les 3 dernières années)					

Indicateurs et données qualitatives	Ensemble Burkina	Ouagadougou	Bobo- Dioulasso	Koudougou	Sources
Chapitre 6 : Coopération Internationale					
<i>Donnée qualitatives 9 : engagement dans la coopération internationale</i>					
1. Le pays est-il engagé dans la coopération internationale, comme bénéficiaire ? (oui / non)	Oui				
Comme donateur ? (oui / non)	Non				
2. Pour les pays donateurs : quel est le montant total consacré aux zones urbaines ?					
Dans combien de pays ?					
3. Pour les pays et les villes bénéficiaires : quel est le montant total reçu par le pays ? Par la ville ?					
4. Pour les villes : la ville est-elle affiliée à une ou plusieurs associations d'autorités locales ? (oui / non)		oui	oui	oui	Comités de jumelages
5. Pour les villes : la ville est-elle directement engagée dans une coopération entre villes ? (oui / non)		oui	oui	oui	